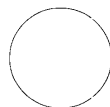


Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous



JAUNE = il est temps de verser !
ROUGE = c'est le dernier !

Edito

L'Etat social actif

Dans un couple d'homosexuels, est dit passif celui qui « reçoit » son partenaire. Et actif celui qui assumant pleinement un mâle statut, procure plaisir et sensations fortes. Ainsi, l'Etat social actif, plus viril que l'autre, ne cherche-t-il qu'à faire notre Bonheur, la dose de lubrifiant nécessaire étant laissée à l'appréciation des opérateurs de l'activation.

On l'a dit, tout cela part d'une bonne intention : faire le bonheur de tous les assistés qui, on s'en doute, attendent de l'Etat tutélaire l'activité à tout prix qui leur ferait quitter le statut infamant de sangsue sociale.

Activité, et non pas emploi. Il semblerait que ceux qui croient au retour à une situation de plein emploi soient de plus en plus isolés, marginalisés. Les nouvelles exigences du marché du travail seraient telles qu'il serait illusoire de vouloir recréer, par exemple par une réduction significative du temps de travail, les centaines de milliers de « vrais emplois » dont manque notre pays.

L'Etat social actif, s'adaptant à l'évolution du marché du travail, s'emploierait alors à des politiques ciblées – chirurgicales, ai-je même lu – envers les « groupes à risques » que des études statistiques permettent aujourd'hui d'identifier avec une précision maximale. Mais pour leur offrir quoi ? On nous parle d'une meilleure

« participation à la vie sociale ». L'important n'est plus « un emploi librement choisi », comme le proclame tant notre Constitution que la Déclaration Universelle des Droits Humains, mais un ersatz d'intégration par le travail semi-bénévole (voir les « contrats » ALE, la mise à disposition de minimexés pour quasi pas un rond à des agences d'intérim). Bref, l'important n'est pas de gagner (un statut décent) mais de participer (à tout prix) à la vie sociale.

Au Collectif, notre conception de « *Emploi et Revenus pour tous* » est peut-être plus manichéenne : de véritables emplois ou des allocations sociales décentes (pour rappel : minimum de 32.000 frs par mois pour un isolé), le tout agrémenté de propositions de formation qui permettent à chacun, dans la durée qui lui est nécessaire, de se remettre à flot, de trouver sa propre issue.

Aussi, à travers le travail effectué depuis plus d'un an autour de la situation dans les CPAS avons-nous pu constater qu'il y a loin de notre conception de la dignité humaine à la pratique des opérateurs de l'activation. Un nouveau concept est en train d'apparaître dans le jargon, il s'agit de la « magistrature » des travailleurs sociaux. Qui, sous la pression de leur hiérarchie, en dehors de toute norme clairement déterminée, jugent qui est « apte » (c'est-à-dire contraint) à être remis dans le circuit des sous-statuts.





Sommaire

Collectif	page 3 à 6
Assemblée générale statutaire, 19.10.2000	3
« Le CPAS désarmé contre l'exclusion », Le Soir, 25.9.2000	4
« Un président de CPAS ulcéré », Le Soir, 29.9.2000	5
Echos	page 6 à 10
Enquête soins de santé (Forum Bxlois de lutte contre la pauvreté)	6
Les droits sociaux sont des droits (Marches européennes)	7
Contre le projet de réforme fiscale (Réseau Action c/spéculation financière)	9
Ethique des banques ou banque éthique (Réseau financement alternatif)	10
Témoignages	page 11
Demandeurs d'emploi : profiteurs malgré eux ? (Lingga Laoh)	
Les sans emploi en marche	page 13 à 15
Comité de citoyens sans emploi (Claire André)	13
Collectif sans ticket	13
Cohabitant ? Connais pas ! (pétition)	14
Droits devant	15
A lire, à débattre	page 16 à 36
Ne dites pas à mon contrôleur que j'écris (P.Lorquet et L.Malgthem)	16
Pauvreté et violence en Europe de l'Ouest (Serge Van Israël)	18
Le respect des Droits Humains dans la sécurité sociale (Serge Van Israël)	20
La restructuration de la Poste (Claude Tichon)	24
Le travail sans qualités (Xavier Vanandruel)	27
Un droit qu'ils qualifient d'obsolète (Nadine Dehaes)	28
Emploi ou employabilité dans un Etat social actif (Jean-Marie Wattiez)	31
Annonces	
Formation courte à internet, page 6	Tables de conversation, page 12
Exposition : Les sentiers de la colère, page 15	Offre d'emploi (Liège), page 26
Opération 11.11.11, page 30	Alternatives Sud, page 30
L'article 27 dans la région du Centre, p 36	

Comité de rédaction

Bienvenue au comité de rédaction !

Vous appréciez notre journal ? Vous voudriez que nous développions plus de sujets ?

Vous êtes les bienvenus : le comité de rédaction se réunit une fois par mois, de 20h15 à 22h15. Pour recevoir les invitations téléphonez à notre secrétariat (02-646.46.33).

Vous êtes disposés à donner un coup de main pour l'envoi ?

Votre aide serait précieuse... téléphonez-nous au 02.646.46.33.

Comité de rédaction : Nadine Dehaes, Ghislaine De Smet, François Gobbe, Véronique Huygens, Lingga Laoh, Brigitte Poulet, Eduard Verbeke

Illustrations : Eduard Verbeke

Mise en page : Jean-Michel Melis

Groupe d'envoi : Brigitte Poulet

Edito *(suite)*

De notre côté, des chômeurs et minimexés actifs, nous en avons rencontré tous les jours. Entre ceux qui se débrouillent pour survivre malgré une allocation dérisoire, ceux qui luttent pour l'amélioration collective du statut des allocataires sociaux, ceux qui se dévouent à autrui au sein ou hors de leur famille, ceux qui s'essaient à d'autres talents que strictement professionnels (musique, dessin, théâtre,...), bref, une flopée de situations que résume joliment cette phrase entendue un jour de la bouche d'un ami : « *ne pas avoir d'emploi ne m'empêche pas de cotiser à l'harmonie sociale* ».

Alors, rendons à chacun sa légitimité d'acteur à partir de l'endroit où il se trouve, avec le chemin qu'il a à faire. Que l'Etat ouvre des portes, un maximum de portes à ceux qui subissent le manque devenu structurel d'emplois véritables. Que l'Etat agisse pour en

créer autant que possible, avec de vrais financements s'il s'agit de répondre aux besoins sociaux insatisfaits (crèches, services aux personnes âgées,...). Activons les impôts. Activons (finançons) les écoles, les associations qui permettent le maintien d'un tissu social serré.

L'Etat social actif, dont Frank Vandenberghe dressait en décembre '99 un portrait particulièrement humaniste, n'est pas une option bon marché. Mais entre les logiques et arbitrages budgétaires, entre un discours humaniste et sa transcription en dispositifs concrets, entre l'assistantat charitable et la chasse aux fraudeurs, il semble que ce concept ait perdu en cours de route les éléments positifs dont il aurait pu être porteur.

Benjamin Laliou
25 octobre 2000

AG

AG statutaire du 19.10.2000

• **Rapport d'activité de l'exercice 1999/2000**

Cette année a été consacrée au travail sur le thème des CPAS. De septembre 1999 à avril 2000, 6 ateliers ont été organisés (soit 33 réunions au total). Le 29.4.2000 a eu lieu notre forum « *Le CPAS en questions* », qui a été un grand succès (150 participants). Les actes de ce forum ont été publiés à la fin du mois de juin¹. Une plaquette de revendications « *CPAS : Plus et mieux.* » a été publiée en français et en néerlandais (voir au centre de ce numéro : photocopies libres et souhaitées !), et rendue publique le 19.9.2000 à l'occasion d'une conférence de presse (voir articles pages suivantes).

• **Objectifs pour 2000/2001**

Actions CPAS suite au forum : interpellation des partis politiques pour qu'ils désignent des conseillers CPAS motivés et compétents ; diffusion de la plaquette, actions pour la mise en œuvre des améliorations, travail en collaboration avec les associations de minimexés ; réforme de la loi sur le minimex et le relèvement des minima sociaux : constitution d'un groupe d'étude sur le sujet.

• **Nomination des nouveaux administrateurs**

Jean-Paul De Potter, Françoise Deroo, Ghislaine De Smet, Martine Hermand, Benjamin Laliou, Lingawatti Laoh, Pierre Lories, Michel Pluvinage.

(1) Actes du forum (40 pp.) disponibles sur commande à notre secrétariat (100 FB + frais d'envoi ; réductions pour commandes groupées).

Le CPAS désarmé contre l'exclusion

Conseillers démocratiques, travailleurs débordés : les CPAS sont-ils réduits à poser des sparadraps ? Un collectif dénonce.

A l'approche des élections, le collectif Solidarité contre l'exclusion (CSCE) publie une « plaquette » visant à améliorer le fonctionnement des Centres publics d'aide sociale (CPAS). Ce texte tombe à point nommé : les CPAS risquent d'être débordés par l'obligation qui leur est faite de calculer le chèque-mazout à distribuer à près d'un demi-million de ménages (le gouvernement communiquera ce lundi après-midi le téléphone vert qui permettra d'obtenir toute info).

La publication du CSCE n'est pas le fruit de cogitations de sociologues en chambre, mais le constat effrayant, basé sur de nombreux témoignages, de larges zones de non-citoyenneté au cœur de nos villes, précise Benjamin Laliou, membre du collectif (1). « CPAS plus et mieux » est un document issu d'ateliers et d'un forum sur « Le CPAS en questions » (2). Au terme des débats, minimexés, travailleurs

sociaux, responsables politiques et syndicaux ont pointé ensemble des propositions d'amélioration. Car *le malaise est palpable et la crise inévitable si rien ne change.*

Et pour cause. Un nombre croissant de personnes ne sont plus couvertes par la sécurité sociale : jeunes en stage d'attente, étudiants, exclus du chômage, candidats réfugiés, etc. On ne s'étonnera donc pas si le nombre de citoyens à charge du CPAS a explosé ces dernières années (82.711 en 1999, contre 49.887 en 1990).

Ainsi, les CPAS — initialement conçus pour venir en aide aux familles en décrochage social — sont aujourd'hui au bord de l'asphyxie.

LES CONSEILLERS « YES MEN »

Depuis 1976 (loi organique des CPAS), leur infrastructure et leur organisation sont souvent restées figées : *Les conseillers à l'aide sociale sont des « rebuts » du suffrage universel*, lance Jean-Paul Depotter, administrateur du collectif. *Souvent, les personnes qui siègent au conseil d'administration des CPAS ne sont pas motivées pour les tâches qu'elles doivent accomplir là. Ce sont des candidats malchanceux aux communales qui y sont catapultés, en guise de lot de consolation.* Véritables « yes men » au service du président, ils

entérinent des centaines de dossiers qu'ils n'ont pas le temps matériel d'étudier. Il faut changer ce système de nominations qui dessert les usagers et l'institution.

L'éventail des missions des CPAS s'est élargi : médiation des dettes, réinsertion par la formation et la mise au travail, ... Les travailleurs sociaux sont submergés par l'explosion de la demande et les tâches administratives. *Dans ces conditions, comment peuvent-ils réaliser un véritable travail social ?*

D'autres revendications concernent l'augmentation des budgets et l'harmonisation du fonctionnement des CPAS, la simplification des procédures pour les usagers et le respect de leur dignité en alignant le minimex sur le minimum de revenu insaisissable (32.500 F). Le CSCE est constitué d'individus (sans emploi et travailleurs), d'associations, de comités de défense de minimexés et de sections syndicales désireuses de lutter contre la précarité. Fondé en 1996, il se veut pluraliste et indépendant. *Nous ne sommes ni un syndicat pour les travailleurs sociaux des CPAS, ni un syndicat pour minimexés*, précise Michel Devaivre.

La plaquette sera envoyée aux têtes de liste des partis démocratiques.

D.L.(St.)

(1) 02/646.46.33

(2) Voir les actes sur le site web www.enter.org/solidarity

Le Soir, 25.9.2000

Un président de CPAS ulcéré

Claude Emonts, président du CPAS de Liège et de la section CPAS de l'Union des villes et communes de Wallonie, a réagi vertement à la publication de notre article « Le CPAS désarmé contre l'exclusion » (« Le Soir » de lundi). Le Collectif solidarité contre l'exclusion (CSCE) y livrait ses doléances sur le fonctionnement des centres publics d'aide sociale.

Pour M.Emonts, *le constat sur le malaise et la surcharge de travail (particulièrement en ces périodes de chèque-mazout) est réel. Mais ce n'est pas en venant de bouches proférant de telles outrances qu'il est le plus crédible.* Les propos d'un membre du CSCE affirmant que les conseillers à l'aide sociale sont des « rebuts » du suffrage universel et des « yes-men » au service du président du CPAS *insultent tant les élus, fussent-ils au second degré, que la démocratie, mais aussi les travailleurs sociaux qui connaissent la qualité du travail des comités.*

« Rebuts » des élections communales ? Le collectif reconnaît volontiers que le terme est un peu trop caricatural. Certains conseillers remplissent leur rôle très valablement mais *sans avoir*

véritablement choisi cette fonction. Mais selon Claude Emonts, l'élection des conseillers CPAS au second degré par le conseil communal, ne les rend pas moins compétents. *Ils sont nombreux à y faire leurs premières armes (au conseil de l'aide), comme ce fut le cas pour le ministre Daerden.*

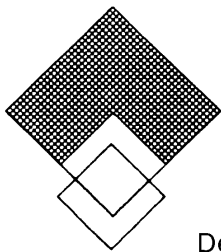
Le collectif tient à rappeler qu'avant 1974, les personnes désignées au conseil des CAP (commissions d'assistance publique, ancêtres des CPAS) étaient désignées par la loi : *il s'agissait des premiers non-élus de chaque liste. Certaines formations politiques dans certaines communes (il n'y a plus de loi en la matière depuis 1974) ont gardé cette tradition.* La proposition du collectif serait que les partis politiques constituent un « pool » de personnes intéressées par la fonction de conseillers CPAS (*Ils ne doivent même pas avoir été candidats aux élections*), et qu'ils désignent parmi ceux-ci des personnes motivées et formées sur ces questions. *Les conseillers pourraient aussi être élus au suffrage direct.*

Sur la rémunération des conseillers à l'aide sociale, le président du CPAS liégeois précise que *les conseillers*

passent des heures dans les comités pour des rémunérations ridicules. Pour le CSCE, le montant des jetons de présence touchés par les conseillers à l'aide sociale *équivalait aux rémunérations des conseillers communaux. Si ces montants sont faibles (un peu moins de 2.000f brut par séance), c'est alors un constat qui touche l'ensemble des conseillers communaux.*

Sur les « Yes-men », M. Emonts rappelle que les conseillers ne sont pas élus pour étudier tous les dossiers : *C'est le service social du CPAS qui règle les problèmes courants et le comité, voire le conseil de l'aide, n'aura à analyser en propre que ceux qui posent problème.* Autre son de cloche chez le collectif, qui précise que le volume des dossiers soumis aux conseillers varie de commune en commune. *Dans certains conseils, les conseillers doivent se prononcer sur l'ensemble des dossiers, acceptés ou refusés. Ce qui rend le travail quasi impossible quand on sait le nombre important de personnes qui font appel au CPAS. Ils ne peuvent qu'entériner les décisions sans véritable discussion politique, d'où la dénomination de « yes-men ».*

D. L. (st.)



FORUM BRUXELLOIS DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Enquête soins de santé

Forum
Bruxellois de
Lutte contre la
Pauvreté, rue
F. Bernier, 40 -
1060 Bruxelles,
Tél. : 02-
348.50.93,
Fax : 02-
348.50.04, E-
mail : forum
pauvretebxl@
village.uunet.be

Depuis le 4 octobre, le Forum diffuse une enquête anonyme et confidentielle sur les soins de santé, ouverte à tou(te)s.

En effet, bon nombre de familles sont confrontées à des difficultés pour faire face aux coûts des soins de santé. Aujourd'hui diverses réalités, comme la modération salariale, la réforme de la sécurité sociale, la différence croissante entre le coût de la vie et les revenus disponibles, laissent craindre une accentuation de la dualisation de notre société en général et de notre sécurité sociale en particulier.

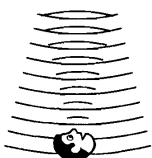
Les populations démunies, mais aussi les travailleurs ayant un revenu moyen sont-ils encore en mesure de se faire soigner correctement et ce, sans s'endetter ? Certains d'entre nous ne renoncent-ils pas à toute une série de soins préventifs et curatifs craignant de s'endetter ou plus simplement d'être dans l'incapacité immédiate de payer la consultation chez le médecin, à l'hôpital, ou encore les

médicaments nécessaires.

Cette enquête est destinée à connaître les avis des personnes face à des mécanismes de soins apparemment de plus en plus inabordables. Les réponses reçues doivent nous permettre de mieux cerner les enjeux, les difficultés rencontrées par la population, mais aussi d'interpeller efficacement nos responsables politiques.

Déjà, nous refusons une santé à deux vitesses, une pour les riches, une pour les pauvres ; nous refusons la privatisation des systèmes de santé et nous considérons que notre société riche s'il en est, doit être en mesure d'offrir à chacun les meilleurs soins possibles et au meilleur coût. N'oublions pas que la plupart d'entre nous cotisent pour qu'il en soit ainsi.

Les questionnaires sont à rentrer pour le 15 janvier 2001, et sont disponibles sur demande à l'adresse ci-contre. Merci de nous aider à diffuser cette enquête.



FORMATION COURTE A INTERNET

Apportez un plus à votre recherche d'emploi
Entre une tasse de café et l'autoroute de l'information

Pour augmenter les chances des « chercheurs d'emploi », CYBER 53, SERVICE D'ECOLAGE AU MULTIMEDIA, propose une initiation aux nouvelles technologies de l'information et de communication. La capacité à utiliser le web « world wide web » et le courrier électronique (E-mail) est un atout non négligeable pour se positionner sur le marché de l'emploi.

La formule proposée est un apprentissage très court (par modules de 2x3h) qui permet de travailler de façon conviviale et personnalisée. Chaque module coûte 1.000 francs pour les demandeurs d'emploi. Des formateurs expérimentés vous donnent une initiation à la carte en fonction de vos acquis. La taille des groupes (6 à 8 personnes) amène un apprentissage individualisé et familial.

Que vous soyez néophyte en informatique ou utilisateur confirmé, tout est prévu. Ceux qui n'ont aucune connaissance en informatique peuvent demander le module 0 (gratuit). Ce module est conçu pour se familiariser avec l'environnement windows avant d'entamer les premiers pas vers les autoroutes de l'information.

Vous êtes intéressés ? Contactez Assia BELRHALLI, CYBER 53, tél. 02-648.95.94, fax 02-648.98.17, E-mail : cyber53@brutele.be

Les droits sociaux sont des droits



*Collectif belge
des Marches
Européennes,
Bruxelles,
11.9.2000.*

Les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions ont rassemblé 30.000 manifestants à Cologne en juin 1999, lors du Sommet européen, pour exiger une Europe plus démocratique et sociale. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont annoncé à l'issue de ce sommet l'élaboration d'une Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui pouvait être considérée comme une réponse positive à nos attentes.

Nous avons suivi avec vigilance les travaux de la Convention composée de 63 membres délégués des gouvernements des 15 Etats, des Parlements nationaux et du Parlement européen chargés d'écrire la Charte, enregistré les déclarations des membres de la Convention qui définissaient comme objectif de la Charte de poser les fondements d'une Constitution européenne et entendu les chefs d'Etat et de gouvernement poser les jalons d'une Constitution européenne.

Compte tenu de la primauté du droit européen sur le droit national, nous sommes révoltés par la décision qui a été prise de remettre en cause le fait que les droits sociaux sont des droits. Ils sont décrétés comme de simples objectifs

politiques, et seraient donc soumis à l'arbitraire des majorités politiques. Des responsables politiques ont argumenté « *que la garantie des droits sociaux seraient des promesses qu'on ne peut pas tenir* ».

Cette Charte sans droits sociaux garantis est inacceptable. C'est un instrument de régression sociale qui ne peut être proclamée - comme prévu - au Sommet européen de NICE au moment où l'Union européenne nous met devant le fait accompli d'un processus d'élargissement extrêmement flou et dont les conséquences sociales n'ont jamais été débattues par les citoyens européens.

Les Marches européennes contre le chômage, la précarité et les exclusions demandent aux membres de la Convention qui ont porté les revendications du mouvement social et présenté des articles qui garantissent les droits sociaux, de tenir bon et de ne pas accepter des compromis indignes qui peuvent avoir des conséquences dramatiques pour des millions d'habitants de l'Union européenne, qui compte déjà 62 millions de personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

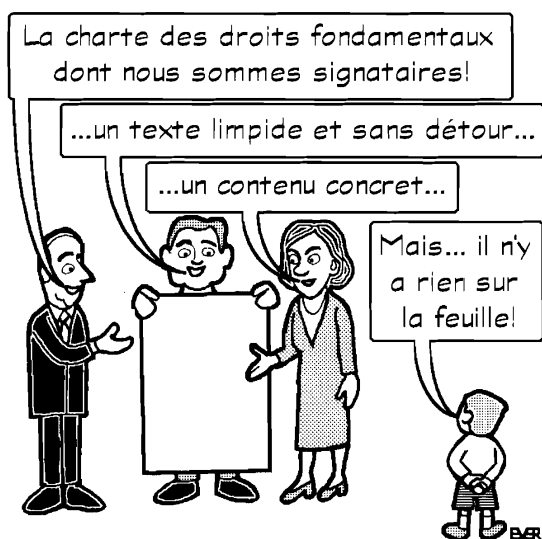
L'Union européenne vire à droite toute et met les droits sociaux au panier

Au sommet européen de Biarritz, les 13 et 14 octobre 2000, tout s'est passé comme prévu en ce qui concerne la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le texte conclu à Bruxelles le 2 octobre 2000, par un compromis indigne, a été présenté aux chefs d'Etat et de gouvernement qui l'ont approuvé à l'unanimité, puis décidé de sa proclamation pendant le Sommet de Nice les 6 et 7 décembre 2000.

Jacques Chirac, qui préside le Conseil européen jusqu'à la fin de l'année, a fait état

(selon l'AFP) d'un « *accord unanime pour que la Charte soit proclamée à Nice après l'accord de toutes les institutions européennes* ». Pour le Chancelier allemand Schroeder il s'agit « *d'un texte limpide et sans détour qui fera partie des textes constitutifs de l'Europe* ». Nicole Fontaine, Présidente du Parlement européen s'est réjouie que le texte ait été adopté à l'unanimité. « *A Nice, ..., les quinze donneront un contenu concret à une Europe des citoyens fondée sur des valeurs communes* ». « *C'est un acquis positif* » estime Guy Braibant, représentant du gouvernement

*Marie-Paule
Connan,
Collectif belge
des Marches
Européennes*



français au sein de la Convention qui a rédigé la Charte. « *Nous avons travaillé comme si la Charte devait être incluse dans les traités, elle est donc juridiquement prête* ». Le même Braibant écrivait le 26 mai 2000 : « *Refuser d'inscrire un droit existant signifierait que l'on serait prêt à admettre sa disparition de l'ordre juridique* ».

Quel cynisme ! Quelle insouciance ! Ou encore quelle soumission aux forces des finances et du marché ! Le droit au travail, le droit à un revenu minimum, le droit à une rémunération équitable, le droit au logement, la liberté des media et leur pluralisme, le droit d'accès aux services d'intérêt général ne sont pas garantis dans l'Union européenne. Le droit de grève n'est pas reconnu au niveau européen. C'est limpide et sans détour. La Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne nous annonce la disparition progressive des allocations de chômage et du revenu minimum

remplacés par une aide sociale en nature (repas, vêtements, logement et soins d'urgence, pour ceux qui seront reconnus en état d'extrême précarité).

Certes, elle nous « offre » le droit de travailler dans le chapitre LIBERTÉ. Ce qui, en terme juridique signifie, la liberté de travailler (à n'importe quel prix) ou... de crever de faim. Les droits sociaux, conquis par la lutte pour affranchir l'humanité de la misère et de l'exclusion, concrétisés dans les constitutions et les législations nationales qui imposent des obligations aux employeurs et des décisions budgétaires aux Etats - pourront donc disparaître de l'ordre juridique.

Car si cette Charte est proclamée à Nice - comme prévu - elle sera introduite telle quelle dans les textes constitutifs de l'Europe et deviendra alors un instrument de régression sociale. C'est inacceptable. Ceux qui disent qu'elle pourra être améliorée après sa proclamation se trompent ou nous trompent.

Ce que nous voulons, c'est une Charte avec des droits sociaux garantis, sans ambiguïté, en référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, aux Chartes sociales européennes révisées de 1961 et de 1989 ainsi qu'aux constitutions et législations nationales.

Rendez-vous à Nice

La mobilisation pour Nice est capitale, pour exprimer notre volonté d'une Europe démocratique garantissant les droits sociaux et aussi pour que l'élargissement aux pays de l'Est ne soit pas une vaste tromperie en direction des populations qui aspirent à entrer dans l'Union européenne pour la garantie des libertés et des acquis sociaux et pour une amélioration de leurs conditions de vie.

- La Confédération syndicale européenne (CES) appelle à une manifestation européenne

de masse le **6 décembre 2000 à 14h à Nice**. Les marches européennes et d'autres réseaux comme celui d'ATTAC y seront sous leurs mots d'ordre.

- Le soir du 6, nous resterons dans Nice, multipliant les initiatives culturelles, de débats....pour dès **le matin du 7 être massivement présents à l'ouverture du sommet**. Les 7 et 8 décembre, nous serons encore présents à Nice aux multiples initiatives préparées par tous les réseaux anti-libéraux.



Réseau « Action contre la Spéculation Financière »

Communiqué de presse contre le projet de réforme fiscale

Ce document a été envoyé aux responsables politiques au début du mois de septembre (premier ministre, vice-premiers, ministres des finances, de l'économie et de la justice, aux membres de la commission des Finances et des Affaires économiques ainsi qu'aux membres de la commission des Finances et du budget de la Chambre). Ce document a également été envoyé à la presse.

Les Réseaux d'action contre la spéculation financière (francophone et néerlandophone), qui regroupent chacun plus de 50 associations, estiment démagogiques et prématurées les propositions de réforme fiscale actuellement soumises au Gouvernement fédéral. Ce projet épuise en effet quasiment l'ensemble des futures marges budgétaires disponibles et sa réalisation ne permettrait pas de rencontrer d'autres besoins de société ou de concrétiser les engagements de la déclaration gouvernementale aussi fondamentaux que ceux qui portent sur la lutte contre la pauvreté et le mal développement, la politique de l'emploi, le dialogue civil, la réforme de la fonction publique et la politique de mobilité.

Cette réforme s'inscrit totalement dans la politique de concurrence fiscale qui sévit actuellement au niveau européen et ce, au détriment d'une harmonisation fiscale européenne. A trois mois de l'entrée de la Belgique dans la « troïka » européenne, cette attitude fait naître les plus grandes inquiétudes quant à la manière dont la Belgique assumera, pendant 18 mois, cette importante responsabilité.

Si les réseaux se réjouissent de ce que les propositions du ministre visent à réduire la charge fiscale sur le travail et à instaurer une égalité de traitement vis-à-vis de tous les choix de vie, il constate toutefois que ces propositions constituent en réalité une diminution de la pression fiscale et non une véritable réforme fiscale, qui apporterait davantage d'égalité entre les travailleurs salariés et indépendants, ainsi qu'entre les revenus du travail et du capital. En effet, la redistribution par l'impôt ne fonctionne plus puisqu'elle ne porte plus sur l'assiette totale des revenus (travail + immobilier + capitaux mobiliers), soit qu'on ne globalise plus ceux-ci au profit des détenteurs des capitaux, soit qu'on n'impose quasi pas les revenus mobiliers (plus-values boursières, SICAV de capitalisation...) ou encore qu'ils échappent à la taxation par divers mécanismes de fraude.

De plus, les réseaux regrettent qu'à moins d'un mois des élections communales, les plus démunis fassent une fois de plus les frais d'une opération électorale et démagogique. Les réseaux déplorent également que le ministre ne fasse aucune proposition en matière d'écofiscalité, visant à favoriser des comportements de consommation responsables.

Réseau
« Action contre
la Spéculation
Financière »,
32 rue du
Gouvernement
Provisoire,
1000 Bruxelles
Tél. : 02-
227.66.80,
fax. : 02-
217.32.59
e-mail :
entraide@
entraide.be



FORUM DES SOLIDARITES

organisé par la Commission d'Education permanente du Centre Culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve
dimanche 26 novembre à Louvain-la-Neuve, Ferme du Douaire, de 11h à 20h

Stands et podiums, animations enfants, bar, petite restauration

14h30 : DEBAT : Banque et Solidarité, est-ce compatible ?

Avec comme invités : des banques traditionnelles, et aussi Triodos, Credal, Grameen Bank

16h30 : CONCERT



RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

Av. Cardinal
Mercier, 53,
5000 Namur,
Tél.: 081-
71.15.71, Fax:
081-74.27.71,
Courriel :
reseau.fa@
skynet.be, Site
internet :
www.reseau-
alterfinance.org

Réseau Financement Alternatif

Colloque : **Ethique des banques ou banque éthique.
La responsabilité sociale des banques
face à l'exclusion financière.**

Jeudi 7 Décembre 2000, de 9h à 18h30
International Trade Union House
Boulevard du Roi Albert II, 5 à 1210 Bruxelles

Le financement de l'économie solidaire doit s'adapter à une série de bouleversements liés à l'évolution économique et à l'internationalisation des activités. Parallèlement, une recherche d'éthique et d'équité sociale fait que les placements éthiques ont le vent en poupe. La question qui se pose dans ce cadre est comment concilier les objectifs d'efficacité pour permettre un meilleur soutien aux initiatives locales et la cohérence éthique.

Le colloque de décembre 2000 aura pour objectif général d'assurer une meilleure capacité d'appui à l'économie solidaire.

Le projet a débuté par la constitution d'un groupe de travail regroupant des acteurs de terrain actifs dans le secteur de l'économie sociale et des personnes ressource. Ce groupe a pour mission de faire un brainstorming sur les initiatives en matière de réinvestissement social de fonds privés ou publics.

Dans un second temps, une réflexion est menée sur la question « Que voulons-nous de nos banques ? » ou en d'autres termes, quels sont les critères sociétaux que nos banques devraient respecter ? Cette étude débouchera sur des propositions à formuler lors de ce colloque. Le but poursuivi consiste à interpeller les banques mais aussi l'Etat sur leur responsabilité sociale ainsi que sur leurs missions d'intérêt général qu'ils doivent remplir.

La première analyse que nous avons menée nous a démontré que nous assistions à un désengagement de l'Etat sur son rôle de garant de services financiers minimum et universels ainsi qu'à une réorientation des banques privées vers les activités les plus rentables mais pas forcément celles à plus grandes plus values sociétales.

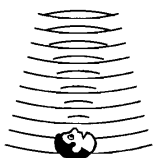
Les thématiques abordées dans le cadre du colloque seront analysées plus particulièrement sous les angles suivants :

- Comment les banques peuvent-elles investir dans le développement local (s'inspirer du « Community Reinvestment Act » aux Etats-Unis) ? Comment concilier le financier, l'économique et le social ?
- Comment les banques peuvent-elles atteindre des publics plus défavorisés ou marginalisés ?
- Quels types de partenariat développer ?
- Quel rôle pour les pouvoirs publics (incitants) ?
- Quelles motivations des banques à investir dans l'économie solidaire ?
- Quels outils financiers développer ? Comment associer le secteur financier à une stratégie à long terme de développement durable et de cohésion sociale ?
- Quels outils d'évaluation de l'impact sociétal des banques et de leurs performances non financières ?

Les conclusions du colloque déboucheront, quant à elles, sur des propositions d'action. Ces actions pourront être à titre d'exemples :

- La création d'une structure financière alternative à caractère éthique et social à l'image de ce qui existe déjà dans d'autres pays européens ;
- Le développement d'outils financiers de développement local ou régional ;
- L'instauration d'une réglementation spécifique en matière de fiscalité pour des produits financiers à caractère éthique et solidaire.

Echos...



Demandeurs d'emploi : profiteurs malgré eux ?

Universitaire, multilingue ayant de bonnes connaissances d'informatique et une expérience internationale.

Voilà un profil demandé par beaucoup d'employeurs. Cette personne ne devrait pas avoir de problèmes pour trouver un travail convenable dans un délai raisonnable.

Faux ! En effet, un bon profil professionnel ne suffit plus pour être engagé dans n'importe quelle entreprise et pour n'importe quel poste. Après une étude profonde du curriculum vitae, un premier entretien, des tests de connaissances techniques et linguistiques, un deuxième, voire un troisième entretien, il y a enfin d'autres outils de recrutement que constituent entre autres les tests de personnalité (tests psychotechniques).

Pourquoi ces tests et en quoi consistent-ils ?

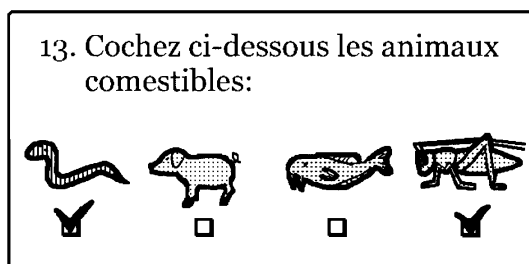
Dans *Les nouveaux tests de recrutement*⁽¹⁾ Gilles Azzopardi explique qu'outre les critères objectifs (l'âge, les diplômes, l'expérience), les chefs d'entreprise attachent une importance considérable aux « *qualités humaines* » (une mesure non objective !) : ils souhaitent avoir « *la bonne personne à la bonne place* ». Donc, ces tests devraient établir les qualités humaines des postulants. Or la personnalité et les compétences humaines ne peuvent pas être complètement révélées par un test qui dure quelques heures : un être humain est plus complexe qu'on ne le pense : il y a toute une biographie, une vie, derrière chacun d'entre nous.

Un peu plus loin Monsieur Azzopardi cite une liste de caractéristiques mentionnées lors d'une embauche et leur évaluation (rédhitoires, négatives dans la plupart des cas, négatives dans certains cas et sans importance). On peut par conséquent conclure qu'une partie de la décision de l'embauche dépend de critères qui ne sont pas tout à fait objectifs.

En ce qui concerne les principaux outils de la sélection, Azzopardi mentionne le curriculum vitae, les entretiens d'embauche, l'analyse graphologique, les tests d'aptitude et de personnalité et même parfois d'autres techniques moins classiques comme la morphopsychologie et l'astrologie.

Limitons-nous aux tests d'aptitude et de personnalité. Dans n'importe quel librairie on peut trouver des livres sur ce sujet pour aider les candidats à réussir ces tests. La plupart de ces tests consistent en des questions sur des sujets divergents peu liés avec les connaissances apprises à l'école. Les postulants doivent répondre à ces questions sous forme de choix multiple, dans un délai très limité. Il y a des tests verbaux et non verbaux (des figures géométriques, des cartes à jouer, des dominos, des dessins, des taches, etc.).

Les tests verbaux favorisent évidemment les candidats dont la langue maternelle est la même que celle du test et des candidats qui sont habitués à jouer avec les mots et les phrases dans cette langue au détriment des candidats qui n'ont pas une bonne maîtrise linguistique (par exemple des personnes dont la langue maternelle n'est pas celle du test ou des personnes qui n'ont pas l'habitude de jouer avec des mots dans cette langue).



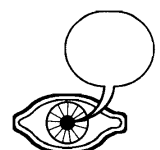
Les tests non verbaux ont d'autres désavantages : en fonction du contexte culturel du postulant⁽²⁾, celui-ci peut interpréter le sens des figures de façon divergente de ce qu'attend l'interrogateur. Ceci ne signifie pas nécessairement que cette autre interprétation soit moins bonne, mais différente. Malheureusement, parfois il suffit d'être différent pour être exclu.

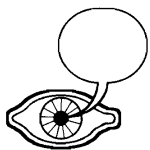
Lingawatti
Laoh. Tél./fax.
02-478.01.35,
Courriel :
laoh.lingga@
skynet.be

(1) 1995,
Marabout,
Aller
(Belgique).

(2)
conversation
avec un
coordinateur
du VDAB de
Dendermonde
(3.10.2000).

Témoignages





Après avoir imposé une procédure de sélection si rigoureuse, est-ce que l'employeur peut être sûr d'avoir choisi le candidat dont le profil correspond parfaitement au besoin de l'entreprise, le candidat qui remplit toutes les conditions exigées ? Non, pas nécessairement. La preuve : dans tous les contrats de travail il y a toujours une période d'essai. La question qui se pose alors est : pourquoi les chefs d'entreprise ne donnent-ils pas une chance à un postulant dont le profil ne correspond pas complètement à l'exigence mais qui a peut-être des potentiels cachés ? Ce postulant peut être un chômeur de longue durée, un usager du CPAS, une personne d'origine étrangère, etc.

S'il s'avère que la personne embauchée ne convient pas, l'employeur n'est pas obligé de procéder à l'engagement permanent - c'est le but d'une période d'essai. Mais au moins l'employeur a donné une chance à une personne de prouver qu'elle la mérite. Etant donné que la discrimination à l'embauche est toujours un facteur tangible, pour certaines personnes exclues, cette chance pourrait signifier une ouverture primordiale vers une intégration complète dans une société de travailleurs valorisés (voir l'étude effectuée par

le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme : la discrimination à l'embauche en raison de l'origine étrangère, Contribution belge à la recherche comparative internationale du Bureau international du travail, septembre 1997). D'ailleurs, même aujourd'hui cette question se pose assez régulièrement dans l'actualité.

Certes, il faut des critères de sélection afin d'embaucher quelqu'un. Par ailleurs, une décision à cent pour cent objective n'existe pas : il y a toujours une partie subjective dans n'importe quelle décision humaine. Toutefois, il importe de minimiser les éléments subjectifs et de respecter chaque personne quelle que soit son origine, sa nationalité, sa culture, etc.

Si les chefs d'entreprise ont des doutes concernant la personnalité et les capacités du candidat, qu'ils lui donnent au moins une possibilité de prouver ses capacités en l'embauchant avec une période d'essai assez longue, si nécessaire. Ceci ne coûte pas une grosse fortune à l'entreprise et qui sait, le candidat remplira peut-être la fonction parfaitement ou presque, ou bien se révélera être une perle rare.

TABLES DE CONVERSATION

Le **Centre d'Animations en langues** organise des tables de conversation pour mettre vos connaissances en pratique. Des petits groupes encadrés par un animateur professionnel participeront à des séances d'une heure de conversation, leur permettant de pratiquer une langue qu'ils désirent parler avec plus de fluidité.

Du lundi au jeudi, pendant l'heure du midi, à bord du bateau « Biouel », au pied du pont Saintelette, en bordure du quai de l'avenue du Port : un lieu original, spacieux et convivial.

Renseignements : 02-201.52.05

Comité de citoyens sans emploi

Le comité des citoyens sans emploi a organisé le 3 octobre un débat à Ixelles qui prenait place dans la campagne des élections communales. A l'issue de ce débat, les différents candidats se sont engagés à participer à une nouvelle réunion, ce 7 novembre, à Ixelles, pour discuter de la mise en place d'un « organe » consultatif, pour permettre la rencontre entre les citoyens - et donc également les minimexés -, les conseiller(e)s à l'aide sociale et les assistants sociaux. En effet, les CPAS fonctionnent de manière trop refermée sur eux-mêmes. Y seront

abordés les différents problèmes rencontrés par les usagers des CPAS, pour tenter de les résoudre, et d'une manière générale, d'accompagner les politiques sociales menées par le CPAS.

Quand vous lirez ces lignes, cette rencontre aura déjà eu lieu. Pour tout renseignement sur les suites qui y seront données, pour recevoir les invitations aux prochaines réunions, contactez André Sandra, rue E. Cattoir 31, 1050 Bruxelles, GSM 0486-30.00.73.

Claire André.
Tél. :
02.479.39.82

Collectif sans ticket

Lundi 30 octobre, deuxième acte dans les procès contre des utilisateurs de la carte de droit aux transports (CDT). Trois utilisateurs de la carte de droit aux transports des Collectifs sans ticket (CST) comparaitront devant la 23ème chambre du Tribunal de police de Bruxelles.

La première comparution de deux participants à la démarche des CST, le 17 octobre, a abouti à un double report (au 30 octobre et au 9 novembre) justifié entre autres par l'annonce du dépôt de conclusions écrites de la part de nos avocats, une initiative fort peu habituelle au niveau des Tribunaux de police, dont les jugements ne sont tout simplement presque jamais motivés.

L'audience d'ouverture, à laquelle assistaient 30 personnes venues marquer leur soutien aux Collectifs, a également été l'occasion pour la gendarmerie de souligner par sa présence massive (trois fourgonnettes et plusieurs dizaines d'agents) le caractère politiquement sensible et désormais incontournable du dossier.

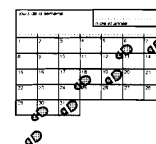
Pour rappel, les CST sont nés, il y a deux ans, de l'impossibilité de plus en plus lourde pour certains individus ou groupes de chômeurs, minimexés, de pouvoir simplement se rencontrer et exercer toute une série de droits fondamentaux (droit d'association, à la santé, au logement...), en raison de la sélection

économique des passagers pratiquée par les compagnies de transport.

Face à cette situation, au lieu de rester chez soi ou de se dissimuler (frauder), nous avons préféré mettre en œuvre ouvertement un droit : celui de se déplacer tout en ayant accès aux infrastructures collectives. Pour ce faire nous avons mis au point une carte de « droit aux transports », que nous montrons lors de chaque contrôle de billet. Cette pratique quotidienne, ce rapport non préétabli à l'autre (l'accompagnateur de train par exemple) crée des situations d'échange réel, de coopération et de reconnaissance entre ceux que l'on qualifie aujourd'hui d'« inclus » et d'« exclus ». Ces échanges ont produit un savoir pratique sur le service public, sur les conditions de travail, sur les tendances à l'œuvre dans le champ des transports.

Comme nous l'avons toujours laissé entendre, la série de procès qui s'annonce (et qui pourrait s'étaler sur plusieurs années...) n'est à nos yeux ni plus ni moins qu'une étape dans le cours du processus entamé voici deux ans. Plutôt que de « monter à l'assaut » du tribunal ou de croiser les doigts dans l'espoir d'y subir la sanction la moins lourde, nous préférons ici aussi miser sur les ressorts internes de la situation, explorer les possibilités de construction qui s'y offrent, tenter d'y faire passer un minimum de souffle.

CST-Bruxelles,
35 rue Van
Elewijck, 1050
Bruxelles - tél. :
02/644.17.11 ;
CST-Liège - 21
rue Pierreuse,
4000 Liège -
tél. : 04/
344.58.88 ;
Email :
collectifsansticket@
altern.org ;
site internet :
http://
home.tiscalinet.be/
fluxetnormes/



La Ligue des Droits de l'Homme diffuse une pétition pour l'abolition du statut de cohabitant.

Cohabitant ? Connais pas !

Le statut cohabitant est une véritable indignité :

- il vise essentiellement les femmes ;
- il exclut les chômeurs de la sécurité sociale (article 80) ;
- il empêche de mener une vie affective et familiale libre, et permet les perquisitions domiciliaires ;
- il appauvrit les chômeurs (allocation forfaitaire).

Moi aussi je demande la suppression immédiate et sans mesure de substitution de ce statut cohabitant, il n'y a pour moi que des chefs de ménage (qui ont des enfants à charge) et des isolés.

Cohabitant ? Connais pas !

Nom :

Prénom :

Fonction/association/profession :

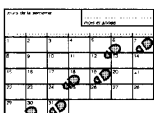
Adresse : rue N° Bte

Ville Code Post

A PHOTOCOPIER, DIFFUSER, COMPLÉTER ET RENVOYER AU PLUS TÔT

à P. Grcic, Plate-Forme Cohabitation
Section de Bruxelles de la L.D.H.
Rue de Londres 15 - 1050 Bruxelles
Tél. 02-534.81.29 - Fax : 02-511.45.41
Mail : ldh-cohabitant@tiscalinet.be.

Les sans emploi en marche



DROITS DEVANT

Mobilisation du 6 décembre pour le sommet européen de Nice

Droits Devant organise un débat le 23 novembre avec M.P. Connan du Réseau Belge des Marches Européennes contre le chômage, l'exclusion sociale et la précarité qui a confirmé sa présence. Nous allons également inviter des représentants de la F.G.T.B. et de la C.S.C. à y prendre la parole. Ce débat aura lieu au café Le Malibu, place Mansart à La Louvière, à 19 heures 30.

Pour rappel, ce sommet européen met en question les droits sociaux fondamentaux et risque de transformer ceux-ci en objectifs à atteindre. Les droits à la santé, au logement, au travail, à la culture,... risquent donc de disparaître des chartes européennes.

Pour aller à Nice, il semblerait qu'un T.G.V. soit affrété par les organisations syndicales.

Contact :
Freddy
Bouchez, rue
des Canadiens
119, 7110
Strépy-
Braquegnies ;
tél. 064-
67.80.68,
e.mail :
freddy.bouchez@
swing.be

Individualisation du droit aux allocations sociales et augmentation des minima sociaux

Débat qui sera organisé par Droits Devant et la Ligue des Droits de l'Homme et aura probablement lieu le 25 janvier 2000 au Palace, place Mansart à La Louvière. Sont invités à prendre la parole : la Ligue des Familles ; les Femmes Prévoyantes Socialistes ; Vie

Féminine. La Ligue des Familles a marqué son accord et enverra un orateur. Cette organisation est également d'accord pour donner un coup de main au niveau de l'organisation de l'initiative.

EXPOSITION *Les Sentiers de la colère*

Exposition organisée par Canal Marches
du 27 novembre au 2 décembre 2000
Bourse du travail - 3, rue du Château d'eau - métro République - Paris

Images vidéo, photos, affiches, carnets de route, dessins, collages, tracts, pins, chaussures, tasses etc. en provenance des précédentes marches contre le chômage, la précarité et les exclusions.

Projections de films achevés ou « en marche » réalisés par des membres de l'équipe de Canal Marches, et d'autres cinéastes. Documentaires, magazines, fictions.

Renseignements : mariedominique_massoni@compuserve.com

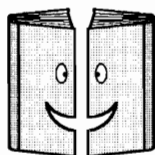
Ne dites pas à mon contrôleur que j'écris, il me croit sous Prozac...

Une interview de Pierre Lorquet et Luc Malghem.

Contact : Pierre Lorquet, 74 rue Sans souci, 1050 Bruxelles, tel. 02-512.71.58, e.mail : lorquet.bex@swing.be, ou luc.malghem@swing.be

(1) « Journal du chômeur », par Lorquet et Malghem, éditions Quorum, 1999, en vente à peu près partout (diffusion Presses de Belgique) mais hélas généralement sur commande...

A lire... à débattre



● **Votre Journal du chômeur¹, est-ce un journal, un roman ou un recueil de nouvelles ?**

○ Pierre Lorquet : Mettons qu'il s'agit d'un roman construit sur des nouvelles ; chacune est autonome mais l'ensemble raconte une histoire : la spirale du chômage, vue par un personnage assis en plein milieu. Est-ce lui l'auteur du Journal ? On n'en sait rien. En tant que chômeur, il est parfois obligé de mentir...

□ Luc Malghem : Vu la structure, nous avons jugé utile de l'appeler roman, pour induire une lecture linéaire. Mais je préfère le qualificatif que lui a collé une de nos premières lectrices : un « drôle d'objet ».

● **Vous parliez d'une histoire ?**

○ Tout commence probablement le jour où Gabriel, au lieu de postuler comme tout le monde, décide d'utiliser les lettres de candidatures à d'autres fins : par exemple en s'insurgeant contre le style des annonces, voire en insultant l'annonceur. Il identifie l'Ennemi en la personne de son voisin, monsieur Delcominette, lequel s'acharne à vouloir lui faire laver ses voitures et tondre son gazon. Il y a quelque chose de Don Quichotte dans Gabriel. Il croit pouvoir combattre l'humiliation de face. Il cherche un ennemi à affronter et, en ça, il se trompe d'époque... D'où la menace de le voir s'enfoncer dans l'imaginaire mais aussi, malgré tout, un surcroît de dignité. C'est l'histoire de cette quête de dignité...

● **Et l'histoire finit bien ?**

○ A vous de juger.

● **Le chômage, c'est un peu inhabituel comme sujet de roman, non ?**

□ Bizarrement oui. La littérature se garde généralement d'aborder de face les problèmes sociaux. Pourtant, la fiction permet de mettre en scène tous les points de vue, y compris les plus délirants. Le lecteur fait le tri. C'est aussi pour ça qu'il n'y avait aucun intérêt à appeler la CAPAC ou l'ONEm autrement que par leur nom. Paradoxalement, une fois le propos enraciné, toutes les libertés sont permises : imaginer le Premier ministre en clochard, raconter les chagrins d'amour de Miet Smet,

commettre un attentat symbolique contre un obsédé des petites annonces...

● **Vous présentez-vous plutôt comme écrivains ou comme chômeurs ?**

○ Ni l'un ni l'autre. Quoique les deux ensemble, ça me plairait assez, mais c'est interdit. Un écrivain a l'ambition de vivre de sa plume, donc d'en dépendre. Je préfère considérer l'écriture comme quelque chose de non nécessaire à la subsistance de son auteur, même si écrire prend beaucoup de temps et si nous espérons gagner de l'argent !

□ Chômeurs, nous ? Hum. On exerce tous les deux plusieurs métiers, entre lesquels parfois, on s'est trouvés à se gratter la tête devant les pages emploi - soit dit en passant, ce sont ces périodes-là qui nous permettent d'écrire, donc...

○ Mais personne ne se définit comme



chômeur, sauf par provocation. Ecoutez comment les gens abordent la question, surtout lorsqu'ils doivent se présenter : il s'installe une gêne extraordinaire, proche du tabou. Peut-être ce livre pourra-t-il aider, modestement, à détendre un peu les choses.

● **De quelle manière ?**

□ D'abord par l'humour. Ensuite par le fait d'offrir au chômeur une image de lui-même in

situ, non pas dans la sinistrose d'un reportage mais dans une fiction, quasi héroïque par moment.

○ A travers nos personnages, il peut se voir exister autrement que comme statistique, objet de théories ou de pitié. En fait, il existe une très grande solitude du chômeur, même si tout le monde parle du chômage...

● **J'allais le dire.**

○ Tout le monde en parle mais personne ne s'y retrouve, vu que le chômeur à proprement parler n'existe pas. Les chômeurs ne sont définis, y compris dans la loi, que par leur obligation de chercher du travail toute la journée. Comme s'il était tenable de chercher un emploi toute la journée, parfois durant des années !

□ Cette manie de la définition me fait penser à un reportage à la télé : un jeune racontait sa vision de l'avenir, et on lui avait collé comme légende : « jeune »... Absurde non ?

● **Votre personnage, lui, avoue platement qu'il n'a pas spécialement envie de travailler. N'est-ce pas un peu démagogique ?**

○ C'est l'attitude inverse qui est démagogique ! Vous aimez travailler pour travailler, vous ? Pourquoi un chômeur le devrait-il, et à quoi cela lui servirait-il puisque de toute façon personne ne lui propose de le faire ? Sous prétexte que la société éprouve des problèmes à répartir la masse de travail existante, pourquoi s'acharner à culpabiliser les premières victimes de ces problèmes ?

□ Si l'allocation de chômage peut être utilisée comme un outil pour réaliser d'autres ambitions, non économiquement rentables, ma foi... Notez que tout n'est pas si noir chez nous. Si on oublie ça, on risque aussi de verser dans l'indécence.

● **De fait, votre personnage, Gabriel, ne se trouve pas précisément dans la misère...**

○ C'est volontaire. Prenez un individu instruit, entouré socialement, doté de centres d'intérêt variés et capable de penser par lui-même. Obligez-le à accomplir des actes aussi humiliants qu'inutiles, vous verrez ses repères

se détricoter. Que dire de ceux qui ne possèdent pas ces avantages ? Leur situation est pire, bien sûr, mais il y a moins à raconter puisque la déstructuration a déjà eu lieu. On risque alors de se tromper de sujet, de décrire les conséquences plus que les causes du désastre.

● **Pour terminer, on doit vous la poser souvent, mais pourquoi écrire à deux ?**

○ Pour le plaisir. Un de nos professeurs de scénario prétendait que celui qui écrit rencontre deux obstacles majeurs : la solitude et la paresse. Comme nous craignons l'une comme l'autre...

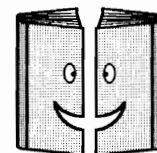
□ Et puis, vu le sujet choisi, deux personnes n'étaient pas de trop pour traquer les simplifications : le manichéisme est insupportable mais, le sien, on le remarque rarement.

● **Mais n'est-ce pas une limite à l'expression personnelle ?**

○ Au contraire : nous pouvons nous livrer sans retenue car, en cas de problème - par exemple avec l'entourage -, il m'est toujours possible de reporter la responsabilité sur Luc ! En revanche, nous avons suffisamment confiance en l'autre pour accepter les coupes sombres dans notre propre travail ; ça me permet de vous épargner ses épanchements inconsidérés, et à lui de censurer ma complaisance.

□ Il veut dire : le contraire.

A lire... à débattre



Pauvreté et risques de violence en Europe de l'Ouest

Serge Van Israël, en direct d'Autriche; email : serge.vanisrael@gmx.net

1. Une situation potentiellement explosive

Johan Galtung définit la violence structurelle comme la différence entre le niveau potentiel d'une réponse d'un pouvoir à une situation et la réalité de la réponse donnée. Pour lui, ce genre de violence peut-être aussi assimilé à l'injustice sociale.

Par rapport à cette définition, on peut constater que dans les pays « riches » comme les pays de l'Ouest de l'Europe et en particulier la Belgique, la différence entre les riches et les pauvres ne fait qu'augmenter.

D'une part, nous constatons la présence, parfois souhaitée par les autorités et le système économique, d'une population issue de l'immigration (par exemple les mineurs turcs et italiens venus s'installer en Belgique, il y a plusieurs dizaines d'années pour faire un travail que la population locale ne voulait plus effectuer, les gens issus du Maghreb ou d'Afrique que les sociétés étaient heureux d'accueillir pour faire « les petits travaux » que les Belges ne voulaient plus faire), des gens sans emploi (et pas nécessairement couverts par la sécurité sociale pour de multiples raisons administratives) mis dans cette situation pour des raisons économiques, des gens surendettés suite à un licenciement économique soudain, de gens sous-scolarisés parce que les familles n'avaient pas les moyens de payer et de l'autre côté, un pourcentage de gens relativement peu nombreux et de sociétés qui détiennent à la fois le pouvoir de décider pour les autres et les moyens financiers.

Si l'on ajoute à cela la présence, en Belgique, de deux régions linguistiques de niveau économique différent, on peut se rendre compte que si le pouvoir politique n'agit pas très rapidement pour promouvoir une solidarité nationale à tous les niveaux (social économique et politique), « un big-bang est prêt à arriver dans les quartiers pauvres et les ghettos de Bruxelles »¹. Et il est à craindre, à ce moment-là, que ni les forces de sécurité, ni les autorités ne parviennent à réagir de manière convaincante car l'accumulation des sentiments de frustration subis jusqu'alors par les

« pauvres et des démunis » risque de faire place très vite à la violence directe.

La même situation existe aussi en France, en Allemagne et dans d'autres pays de l'Union Européenne et il est important de trouver des solutions maintenant pour éradiquer cette pauvreté latente et ces frustrations d'une partie importante de nos populations.



2. Solutions possibles

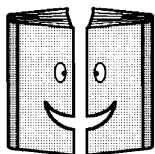
Certaines initiatives existent en Belgique. De nombreuses organisations se sont créées pour soutenir les plus défavorisés. Parmi elles, on peut citer des organisations soutenant les sans-papiers (personnes en séjour administrativement illégal en Belgique), des organisations de chômeurs, des organisations contre l'exclusion, des organisations contre les expulsions des personnes de leur logement et aussi des communautés.

Trois approches sont possibles. La première est celle de beaucoup d'organisations « contre », qui provoquent le pouvoir à travers les médias et par des manifestations bruyantes.

La deuxième, à laquelle j'ai participé en étant membre du « Collectif Solidarité contre l'exclusion » à Bruxelles est de créer une transversalité entre les différents membres de la société citoyenne. Il faut, et ce n'est pas toujours évident, trouver des moyens pour que

(1) Comme le disait le Père Léon, fondateur de la Communauté de la Poudrière à Bruxelles, dans un reportage de la télévision belge en 1996.

A lire... à débattre



les différents participants de la vie sociale de la région se rencontrent et parviennent à établir un dialogue. Les tâches de chacun ne sont pas toujours faciles mais si le dialogue s'établit de manière pacifique entre les plus démunis, les assistants sociaux (sorte de boucliers entre le pouvoir public et les pauvres) et le monde politique, on peut constater une certaine prise de conscience de part et d'autre des difficultés auxquelles chaque groupe est confronté, et une compréhension mutuelle qui permet à chacun de faire un effort pour que cette fameuse différence entre le réel et le possible diminue.

Cela passe évidemment par une compréhension des différentes approches culturelles, par une acceptation des besoins de l'autre et par une solidarité entre toutes les personnes.

Pour terminer, la troisième possibilité est l'expérience à laquelle j'ai participé pendant ces cinq dernières années. C'est celle d'une vie en communauté pluraliste et multiculturelle. La « *Communauté de La Poudrière* » s'est créée en 1948, après la Seconde Guerre Mondiale, un peu après la naissance des Communautés Emmaüs de l'Abbé Pierre en France qui se sont répandues dans le monde entier, avec comme objectif initial de permettre aux pauvres d'aider les pauvres et de leur donner une identité.

Initialement mise sur pied par deux prêtres catholiques, la « *Communauté de la Poudrière* » a directement pris l'option du pluralisme et du multi-culturalisme car la pauvreté n'a pas de frontière ni de religion. Elle existe malheureusement partout. Elle se base essentiellement sur la nécessité du vivre ensemble et de la solidarité entre les personnes. Sa principale devise est « *Ce qui n'est pas partagé est perdu et ce qui est partagé est gagné* ». Et pour moi, ce passage a été un réveil aux réalités du monde.

Que ce soit au niveau d'un quartier, d'un village, d'un groupe, le plus important est d'appréhender chaque personne comme un individu ayant des besoins matériels, spirituels et émotionnels auxquels il faut répondre et non selon sa région, son ethnie d'origine ou sa religion. Chacun a des préoccupations, des problèmes et, ensemble, on peut trouver des solutions qui conviennent à chacun.

3. La globalisation de la pauvreté

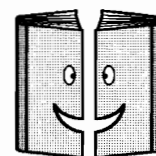
L'importance à mes yeux de cette approche multiculturelle et internationale de la pauvreté s'est encore accrue durant les cours de l'European Peace University², parce que je me suis rendu compte, ignorant que j'étais des problèmes internes de l'Afrique, de l'Asie et d'autres régions du monde, qu'à l'occasion de la globalisation du marché économique (peut-être rentable pour certains), on assiste aussi à une globalisation de la pauvreté et de l'indifférence par rapport aux plus démunis, y compris en Europe de l'Ouest et probablement aux USA.

Il est important que l'on prenne conscience que non seulement chaque individu a droit à une vie décente pour lui et pour sa famille, mais aussi que l'influence du marché économique mondial et des intérêts financiers de quelques-uns doit cesser, pour conduire à plus de solidarité et à un partage équitable des ressources naturelles (eau, minerais, sol, semences), financières et économiques.

Souhaitons que tous et toutes nous en prenions conscience et que nous agissions dans un esprit de solidarité et de collaboration mondiale et multiculturelle, y compris en Europe Occidentale, pour éradiquer la pauvreté sans paternalisme. Car la situation des pauvres en Europe n'est pas meilleure qu'ailleurs.

(2) « *Peace building and conflict resolution* », formation que je suis actuellement en Autriche.

A lire... à débattre

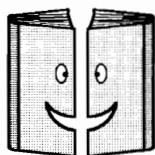


Le respect des Droits Humains dans la sécurité sociale en Belgique

Serge Van Israël, en direct d'Autriche; email : serge.vanisaerel@gmx.net

(1) « The right to useful unemployment and its professional enemies », London, 1996.

A lire... à débattre



Je souhaite, dans cet article, traduire mon ressentiment par rapport à l'interprétation des « Droits Humains » dans l'économie de marché des pays de l'Ouest, plus particulièrement en Belgique, pour les personnes sans ressources dépendant de la sécurité sociale.

L'idée principale est tirée d'un livre de Ivan Illich¹ où il décrit comment la croissance industrielle produit la modernisation de la pauvreté. Pour lui, la pauvreté « modernisée » apparaît quand l'intensité de la dépendance par rapport au marché atteint un certain niveau. C'est l'expérience de frustration que subissent des personnes blessées parce qu'exclues des richesses de la productivité industrielle. Elle empêche les gens qui en sont les victimes de vivre libres et autonomes, de vivre créativement et les réduit à survivre.

Mon opinion est que l'approche des droits humains est perçue par les pouvoirs en Belgique et dans les pays occidentaux, comme un outil pour protéger les travailleurs et uniquement eux. Elle est beaucoup trop limitative et ne tient pas compte des besoins et souhaits des individus. Je voudrais essayer d'expliquer dans cet article le besoin que chacun a d'avoir une occupation ou une raison sociale d'exister, d'avoir une vie de famille et de comparer cela à l'approche occidentale qui est de contraindre les gens à avoir un travail rémunéré reconnu ou à être demandeur d'un tel travail pour être considéré par la « sécurité sociale ».

Un autre point d'intérêt sera l'imposition de conditions « légales » pour avoir accès au plus haut niveau (insuffisant) de la sécurité sociale.

1. Quelle est la définition du bien-être ?

Dans son analyse du bien-être dans un état capitaliste, l'Institut des Droits Humains de l'Université de Abö définit trois directions : libérale, conservatrice ou sociale démocrate.

L'approche libérale se caractérise surtout par la certitude de la capacité de l'économie de marché à satisfaire les besoins sociaux des gens et par l'acceptation d'une limitation de ce bien-être pour les pauvres.

Le modèle conservateur aura tendance à étendre les bénéfices du marché à la classe moyenne en reconnaissant aussi certains droits sociaux aux individus, en fonction de leur statut, et en ne redistribuant qu'une petite partie des profits, se basant plutôt sur une solidarité familiale traditionnelle.

Finalement, l'approche sociale démocrate englobera une idée d'égalité optimaliste plutôt que minimaliste dans une optique plus universelle.

Le problème est de voir quelle approche est la plus utile pour que les individus puissent jouir du bien-être. Est-il nécessaire de contraindre chacun à avoir ou à chercher un travail rémunéré pour avoir droit à un niveau de vie décent ? Est-ce qu'un Etat doit ou peut accepter de prendre en charge quelqu'un qui veut collaborer bénévolement avec une organisation ou qui souhaite travailler pour lui-même pour améliorer son niveau de vie (artistes, étudiants, parents à domicile pour les enfants, etc...) ?

Est-il plus intéressant à un niveau social qu'une personne ait une occupation sans être payée et retrouve par là une identité et une reconnaissance, ou qu'elle reste à ne rien faire à la maison parce que la loi l'empêche de faire quoi que ce soit et que le monde économique n'a pas besoin d'elle et la considère comme une charge pour la société ?

Est-il normal que l'Etat ait le pouvoir de contrôler systématiquement la situation familiale ou occupationnelle avant de donner à chacun (sans emploi ou avec un emploi de très bas niveau) ce dont il a besoin pour avoir une vie décente (et non pour satisfaire tous ses souhaits) ?

Le problème est que cette approche occidentale des Droits Humains permet aux Etats et au pouvoir d'imposer à chacun ce qu'ils veulent sans penser aux besoins humains, en se basant uniquement sur l'aspect économique. Les personnes sans ressources financières deviennent les « esclaves » de l'administration de l'Etat.

Je pense, et d'autres le pensent aussi, que chaque individu doit avoir le choix de vivre, dans n'importe quel pays, dans une optique « non

économique » ou dans la voie de la productivité, du rendement et des bénéfices maximums en ayant la garantie d'avoir une vie décente et que les besoins élémentaires satisfaits.

2. La Belgique respecte-elle les Droits Humains en matière sociale ?

Dans le premier article de la Déclaration des Droits de l'Homme, on peut lire que « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits* ». Si je considère également l'article 22 de la même Déclaration :

« *Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité grâce à l'effort national et à la coopération internationale, compte tenu de l'organisation et des ressources de chaque pays.* »

et la première partie de l'article 25 :

« *Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.* »,

je ne parviens pas à trouver une justification des différents statuts que l'administration ou le pouvoir donne, en Belgique, aux personnes sans ressources financières. Je choisis volontairement les termes « *personnes sans ressources financières* » parce que notre pays définit grosso modo trois grandes catégories de personnes sans emploi : (1) les personnes qui ont droit à une allocation de chômage parce qu'elles ont travaillé un certain temps, (2) les personnes qui dépendent des CPAS parce qu'elle ne répondent pas aux conditions de chômage et (3) les personnes qui n'ont droit à rien du tout.

Si je prête attention à la première partie de

l'article 23 :

« *Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.* »

je suis effrayé de voir qu'en Belgique, une personne sans emploi n'a pas le choix de son travail. La procédure administrative de l'ONEM rejette cette approche en obligeant les personnes sans emploi à accepter les emplois « *rémunérés* » qu'elle leur propose sous la menace d'une suppression ses allocations sociales.

Que peut invoquer le gouvernement belge pour justifier cette violation des Droits de l'Homme ? Je pense à une « justification » économique parce que les emplois proposés ou imposés par l'ONEM sont de très mauvaise qualité et très mal payés et que si la personne avait le choix, elle ne le prendrait pas. Le fait que ce genre de « petits boulots » soient proposés, n'est sans doute pas un choix politique d'un pays qui se veut démocratique et défenseur des Droits Humains, mais révèle la dictature du marché économique et financier qui souhaite trouver de plus en plus de main d'oeuvre à bon marché.

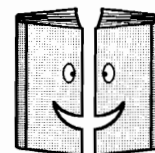
Mon point d'interrogation suivant concerne la première partie de l'article 11 de la Déclaration :

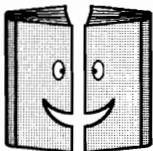
« *Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées.* »

Comment interpréter les sanctions directes prises par les administrations (ONEM, ORBEM, CPAS et autres), dans le seul cas où l'allocataire social est soupçonné de fraude et où c'est à lui de faire la preuve de son innocence pour recouvrer ses droits. La présomption d'innocence n'existe pas pour les personnes sans ressources financières. En plus, comme se sont des sanctions administratives, nous nous trouvons dans la situation où l'administration est à la fois juge et partie.

Et la liste continue....

A lire... à débattre

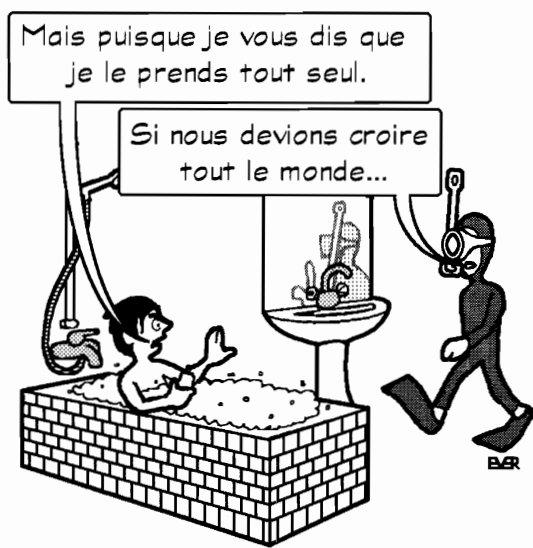




Parlons maintenant de notre bon vieux statut de « *cohabitant* » qui vient de fêter ses 20 ans. Que dit l'article 12 de notre bonne vieille Déclaration Universelle ? (elle a plus de 50 ans, elle) :

« *Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteinte à son honneur et à sa réputation. Toute personne a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.* »

Comment expliquer les « *visites* » domiciliaires et les différences de statuts financiers des allocataires sociaux qui vivent seuls ou mariés ou qui partagent un logement avec quelqu'un d'autre ? Et en plus si l'on regarde de nouveau l'article 11, on peut constater que dans ce cas-ci aussi, c'est à l'allocataire social de faire la preuve qu'il vit seul et non à l'administration de justifier légalement les soupçons de l'inspecteur envoyé au domicile privé...



En plus, si l'on regarde l'article 22 déjà cité, on peut constater une discrimination entre les personnes en fonction de leur vie privée. L'accès à la sécurité sociale n'est pas, en Belgique, un droit individuel et ne permet pas aux personnes d'avoir un niveau de vie décent (article 25).

L'avant-dernier problème et non le moindre est également en rapport avec l'article 25. « *Chacun a droit à un niveau de vie*

suffisant... ». Est-ce que l'on peut considérer que le montant des allocations sociales et du chômage permet un niveau de vie suffisant ? NON et le dernier Forum organisé par le Collectif Solidarité contre l'exclusion l'a montré. Le niveau des allocations doit être remonté.

Si, comme le prévoit la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, un niveau de vie suffisant inclut la santé, le bien-être et celui de la famille (alimentation, habillement, logement entre autres), les montants alloués ne suffisent pas.

Le dernier problème que je voudrais mentionner est le libre choix d'un travail bénévole. Même si l'article 23 de la Déclaration ne donne pas de réponse, il faut constater qu'en Belgique il est très difficile d'obtenir une autorisation pour un travail bénévole si l'on est chômeur ou minimexé. La politique va plutôt dans le sens de contraindre les personnes à trouver un travail rémunéré (bien ou mal, c'est une autre question).

3. Pour une nouvelle approche des Droits Humains dans la sécurité sociale belge

Une première option de recherche est donnée par les « *Quaker Faith & Practice* » :

« *Chacun doit s'engager à examiner comment il utilise ses ressources personnelles et financières. Nous devons faire pression pour que la richesse et le pouvoir soient partagés plus également dans une nation.* »

Si nous avons la possibilité de disposer de nos ressources personnelles, nous devons avoir la possibilité de choisir comment nous voulons travailler, comme salarié ou comme bénévole. Mais nous devons avoir les moyens, par un support financier gouvernemental, de le faire. Une approche en Belgique est de lutter pour une allocation universelle suffisante qui permettrait à chacun de choisir une occupation non rémunérée s'il le souhaite.

L'Abbé Pierre, fondateur des Communautés Emmaüs en France, écrit, concernant « *l'Europe à inventer* », que :

« *L'économie robotisée crée des chômeurs,*

on le sait. Mais on sait aussi que l'on ne reviendra pas en arrière. Il va falloir inventer une société nouvelle, une humanité qui ait pour but de vivre et non pas seulement produire. »

Il est important qu'on aide financièrement des personnes sans emploi, avec comme objectif de leur permettre de retrouver une identité et une reconnaissance sociale, et non de viser nécessairement leur autonomie financière immédiate.

Pour Ivan Illich,

« Le non-emploi utile d'un pauvre sans emploi est sacrifié au nom de l'expansion du marché du travail. Construire son logement comme activité personnelle librement choisie, comme toutes les autres libertés d'avoir un non-emploi utile à la place d'un travail devient le privilège de quelques déviants. »

En Belgique, on constate que le logement est un problème important. La loi n'autorise pas la construction d'une maison sans l'intervention onéreuse d'un architecte. La loi n'autorise pas les personnes sans emploi à travailler pour leur propre compte. Et c'est pourtant là que l'on permettra à des personnes en difficulté de trouver et de connaître un peu de bien-être et de satisfaction personnelle.

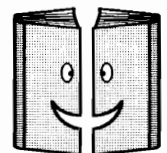
Dans certains pays, comme en Finlande, la Constitution prévoit le droit de choisir entre une profession et une occupation. L'utilisation du mot « occupation » me semble importante car elle laisse la porte ouverte à un travail utile non rémunéré. Cette approche est à l'opposé de celle appliquée en Belgique où le gouvernement tente de transformer le choix en obligation de trouver un travail rémunéré.

Pour Ivan Illich encore,

« La subsistance moderne est le style de vie qui prévaut dans une économie post-industrielle où es individus ont réussi à diminuer leur dépendance du marché, par des moyens politiques qui protègent une infrastructure sociale dans laquelle la technique et les outils sont utilisés d'abord pour générer des valeurs utiles plutôt que celles créées par des "créateurs de besoins". »

En conclusion, dans le secteur social et économique, l'application des Droits Humains doit être réorientée en fonction des besoins des personnes en situation de pauvreté. L'application des Droits Humains en relation avec le « marché des affaires » n'est pas la voie à suivre pour éradiquer la pauvreté et pour donner à chacun la possibilité de vivre dignement. Comme le dit Ivan Illich en conclusion de son livre, « *dans une société conviviale, la protection de la justice dans l'exercice des libertés personnelles devrait être la première préoccupation.* »

A lire... à débattre



La restructuration de La Poste.

Des travailleurs et un service public malmenés.

Une interview
de Claude
Tichon,
permanent
CGSP, par
Brigitte Poulet.

● On a lu et entendu dans les journaux que des mouvements sociaux agitent la Poste pour l'instant. Quelle est l'origine du problème ?

○ L'origine ? Il faut retourner à la chute du mur de Berlin il y a une dizaine d'années. La disparition du bloc communiste a laissé le champ libre au capitalisme et au néolibéralisme. L'Europe, qui était déjà en train de se construire, s'est inspirée du modèle américain, bien sûr sous la poussée des libéraux, mais avec l'assentiment des socialistes. Plus précisément, ce qui se passe à la Poste, a été voulu par l'Europe dans le cadre de la suppression des monopoles d'Etat. Mais ce qui est surprenant, c'est qu'au sein du Parlement européen (avant les élections de juin '99), les partis socialistes représentaient le groupe le plus important et auraient pu influencer ces décisions.

● Avant d'entamer les privatisations, La Poste était-elle une entreprise saine ?

○ La Poste a toujours été une entreprise saine. Comprenez par là que la Poste n'a aucune dette. L'Administration des Postes est devenue en 72 la Régie des Postes. En plus des recettes dues à ses activités, le budget était alimenté par des aides de l'Etat (rémunération et dotation), en compensation des activités de l'Office des chèques postaux, de la distribution des journaux et des plis électoraux (etc). En 1992, la Régie des Postes s'est transformée en Entreprise Publique Autonome de par la volonté du pouvoir politique ; et enfin, en 1999, en Société Anonyme de Droit Public. La poste S.A. de Droit Public est toujours une entreprise saine.

● On aurait pu imaginer une entreprise publique concurrentielle...

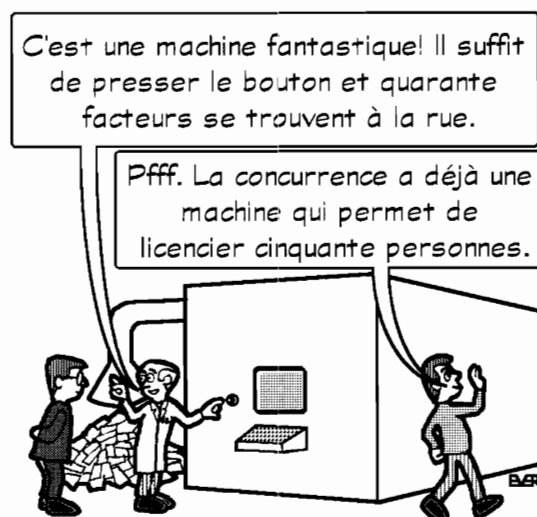
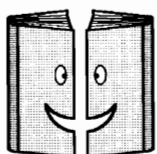
○ C'est un choix politique déterminé par le monde du capital. L'Office des chèques postaux, institution financière de l'Etat, n'a jamais obtenu la possibilité de devenir une banque publique. Au contraire, La Poste s'est associée avec la Générale de Banque pour créer une S.A. appelée Banque de la Poste où 50 % des capitaux appartiennent à la Poste, les 50 autres à la Générale de Banque devenue Fortis. En 1996, l'avoir et la gestion des comptes de particuliers de l'Office des chèques

postaux (Postchèque) ont été cédés définitivement à la S.A. Banque de La Poste pour un montant de huit milliards.

Cela s'est fait très discrètement, sans grande publicité. Et là, ça a été le début de la fin. On a sorti ce qui pouvait être intéressant pour le vendre au privé et du même coup on a retiré à la Poste ses moyens financiers. Et toute la politique de la Banque de La Poste est déterminée par la volonté des agents de Fortis. Les quelques anciens postiers qui y travaillent ont dû abandonner leur statut d'agent de l'Etat.

En passant du statut d'entreprise publique autonome à celui de S.A. de droit public, on a mis en place immédiatement un nouveau staff. Ce staff et son chef direct, Mr Rombouts, sont des gens proches du milieu libéral. Il y a également une disproportion linguistique, puisque, dans le comité de direction, il y a un francophone et cinq flamands. Ce comité s'est empressé de diviser la poste en créant des petites S.A.. Actuellement, il y en a déjà 11. Et quel est le but d'une S.A. sinon la rentabilité à tout prix ? Et le pouvoir politique permet cela.

A lire... à débattre



De même, en 92, TNT, une entreprise de transport de courrier international, est venue s'installer à Bierset, attirée par les subsides de la Région Wallonne, subsides justifiés par une soi-disant création d'emplois. Or au moment où elle s'est installée, TNT a été rachetée par les postes hollandaises. Donc, en fait, en même

temps qu'il organisait La Poste en Entreprise Publique Autonome pour être prêt pour la suppression du monopole en 2003, le pouvoir politique fédéral tolérait que la Région wallonne subsidie les postes hollandaises pour créer une concurrence directe au service public belge !

En même temps la poste hollandaise a racheté aussi Belgique Diffusion, qui assure la distribution d'envois non adressés (toutes-boîtes par exemple). Belgique Diffusion aurait pu être achetée par la poste belge, mais celle-ci manquait d'argent et ne pouvait pas lancer d'emprunt. Et maintenant, on nous dit : « Attention, la poste hollandaise est là, l'allemande aussi. Il faut être concurrentiel ! »

● **D'une part, on peut se dire qu'il sera facile de supprimer à terme la S.A.-mère. Et d'autre part, on peut se demander ce que va devenir la notion de service public ...**

○ Par exemple, à Bruxelles, on veut supprimer la seconde distribution. Dans des villes « pilotes », on supprime des boîtes aux lettres qui ne sont pas assez remplies. On remet en question plus d'une centaine de bureaux parce qu'ils ne sont pas rentables aux yeux des dirigeants de la Banque de la Poste, de Fortis quoi.

Un autre exemple : l'aide aux personnes âgées. On dit qu'il faut que l'agent distributeur continue à être un agent social, mais ça ne se traduit pas dans les faits. Ça aurait été un moyen simple que de décider que les 12.000 agents distributeurs disposeraient de 15 ou 20 minutes par jour pour assurer l'aide aux personnes âgées. Evidemment, ça aurait signifié des emplois supplémentaires à charge du budget, donc on ne l'a pas fait.

● **Mais, il y a deux ou trois ans, on avait déjà supprimé des bureaux de poste...suite à quoi les files aux guichets se sont sensiblement allongées.**

○ Oui, on en a déjà supprimé une centaine. Finalement, pour la Banque de La Poste, un agent au guichet n'est pas rentable. Pour elle, on ne doit travailler que l'argent, donc les placements, les prêts, les assurances. Et tout le reste qui fait que La Poste est La Poste doit disparaître à long terme. Je crois que dans un futur pas très lointain, il restera dans les

bureaux un guichet pour les usagers de poste traditionnelle, et les autres seront destinés à la finance.

● **Le personnel ne sera pas mieux servi. Il a été question d'un plan de suppression massive d'emplois. Est-il justifié par la mécanisation de la poste ?**

○ On veut revoir fondamentalement l'organisation des centres de tri pour copier les centres hollandais, plus rentables. Chez eux, il n'y a quasi plus aucun service à temps complet. On vous appelle quand le courrier arrive. On en revient à l'esprit des charbonnages : les ouvriers venaient se présenter le matin pour voir s'il y avait de l'embauche. Ici, c'est un peu plus moderne, on vous téléphone le matin pour vous dire si vous venez travailler ou pas.

● **C'est Mc Do, DHL...on est en plein dans la flexibilité.**

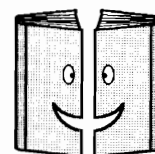
○ Oui, et n'oublions pas la création des 11 petites S.A. On a voulu sérier les métiers, pour obtenir la meilleure rentabilité possible. Par la même occasion, on divise le personnel qui aura d'autant plus de mal à se défendre.

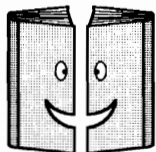
Depuis 7 ans, La Poste a investi 10 milliards dans les centres de tri. En 97, on disait qu'on allait affronter l'Europe avec ces centres. Maintenant, on nous dit qu'ils sont déjà dépassés, qu'on va en construire 5 nouveaux selon le modèle hollandais. Ça signifie premièrement un nouvel investissement de 10 milliards ; et deuxièmement, puisque c'est le constructeur des machines qui construit aussi le bâtiment, conçu en fonction des machines, à la limite, il viendra peut-être avec son personnel. Et le postier traditionnel n'aura plus que le travail de chargement et de déchargement, les travaux lourds.

● **On a parlé de la suppression de 13.000 emplois. Ces emplois ne sont pas tous dans les centres de tri... Comment peut-on envisager de licencier du personnel alors qu'on sait que beaucoup d'agents n'arrivent pas à prendre leurs congés ?**

○ Oui, il reste toujours 10 milliards en heures supplémentaires et en congés qui sont dûs au personnel. Ça dure depuis dix ans et ce n'est toujours pas réglé.

A lire... à débattre





● **Mais alors, comment justifier ce projet de réduction massive du personnel ?**

○ Le souci n'est pas de rencontrer les besoins réels de l'entreprise. L'objectif, c'est affronter l'Europe, ne pas se faire manger par les autres sociétés. Le plus grave, c'est qu'il y a beaucoup d'agents peu qualifiés. Il y a à peu près 25.000 agents du niveau 4, c'est à dire qui ont terminé l'école primaire. Hors du travail qu'ils effectuent et pour lequel ils ont été formés par la poste, ils risquent d'être fort démunis.

On met aussi le personnel de nettoyage dans la balance, celui de garage... Tenez, les centres de tri étaient basés sur des liaisons ferroviaires : le train entrainait dans le centre de tri. L'accord avec la SNCB arrivera à échéance en 2003. On sait déjà qu'on ne le renouvellera pas. On va constituer des centres de tri dans des aires proches des autoroutes. On s'oriente directement vers le transport du courrier par route.

● **Tiens, ça va tout à fait à l'encontre du discours gouvernemental sur la mobilité.**

○ Oui. Maintenant, on nous parle d'une collaboration éventuelle avec ABX, mais il y a de quoi se méfier : ABX a acheté des semi-remorques et fait appel à des transporteurs privés qui ont des tracteurs.

● **Les emplois ne seront pas perdus pour tout le monde. Mais les contrats d'emploi ne seront pas les mêmes.**

○ Hé non. L'Europe se construit, mais on n'a pas installé de garde-fous sociaux. Tantôt je parlais de Belgique Diffusion. Eh bien, là, on soumissionne, par quartier ou par commune. Et celui qui obtient « le marché » assure la distribution comme il le veut. On s'aperçoit que

certaines sont des indépendants qui ne paient pas de lois sociales pour leurs employés, parce qu'ils peuvent utiliser n'importe quel personnel, même des enfants ! Voilà comment on est concurrentiel !

● **On nous dit que l'économie belge va bien, qu'il y a des marges budgétaires. Rien n'est prévu pour La Poste ?**

○ Le gouvernement a réservé un crédit de 12 milliards. On devait présenter un projet de restructuration pour y avoir droit. Mais c'est pour des investissements et très peu pour le social.

● **Actuellement, La Poste n'a plus aucun subside de l'Etat ?**

○ Elle n'a plus de subsides ni de dotation. On facture des prestations à l'Etat, les prestations des journaux, les plis électoraux etc. On arrive à plus ou moins 5 milliards.

● **Que voudriez-vous dire comme conclusion ?**

○ Je dois avouer que les postiers sont en grand danger : leur emploi et leur statut sont menacés directement.

Le rôle de service public et de service à rendre au public est complètement et volontairement oublié au nom du business, au nom du profit à tout prix avec tous les abus et les injustices que cela permet. Pour soutenir les travailleurs de La Poste, les partis politiques de gauche doivent se mobiliser et agir en usant de leurs influences, afin de renverser le courant « néolibéral » et de briser définitivement la volonté de privatisation à tout prix.

Le combat sera très dur.

OFFRE D'EMPLOI

Créasol (Créativité et Solidarité), EFT liégeoise fondée en 1990 visant l'insertion socio-professionnelle des femmes engage pour remplacer sa fondatrice un(e) directeur(trice) qui sera chargé(e) de la gestion quotidienne des activités pédagogiques et économiques et de la définition des orientations stratégiques de l'association. Une expérience dans le secteur de l'économie sociale est un plus.

CV + lettre de motivation : ACES, à l'attention de Willem Kuypers, rue Monceau Fontaine, 42, 6031, Charleroi, e-mail : aces@skynet.be

Le travail sans qualités

Cette fois encore le repas annuel de l'établissement où je travaille (une école) a été l'occasion de fêter le départ à la retraite de mes collègues arrivés au terme de leur carrière, après avoir été déjà médaillés pour leur nombre d'années de service. Comme à l'accoutumée, notre directeur leur a adressé un discours banal et ennuyeux, où il est question de fidélité, de constance et d'abnégation. Un camarade de table me fait remarquer l'anachronisme de ces hommages.

Les managers modernes ne pensent plus qu'une médaille d'ancienneté serve les objectifs d'une entreprise en matière de ressources humaines : elle symboliserait plutôt l'encroûtement improductif. D'autre part, la plupart des collaborateurs d'une entreprise l'auront quittée avant terme, souvent dans des circonstances brutales ou amères qui ne laissent pas de place où déposer des formules de remerciement.

Le lendemain, dans une station de métro, je remarque une nouvelle affiche : un benêt moderne déclare vouloir dix-sept jobs, et pas d'ennui. Il s'agit d'une publicité pour une boîte d'interim.

Ces deux figures exemplaires, l'une ancienne et l'autre actuelle, de la vie professionnelle me sont revenues à l'esprit tandis que je lisais l'ouvrage du sociologue Richard Sennett « *Le travail sans qualités - Les conséquences humaines de la flexibilité* », dont le titre anglais original est « *The corrosion of character - The personal consequences of work in the new capitalism* » (je suppose que le titre français est inspiré du roman classique de Robert Musil, « *L'homme sans qualités* »).

Que nous dit Sennett ? Qu'à la différence du monde ancien du travail, le monde nouveau est incapable de pourvoir un individu d'un itinéraire identifiable, et partagé avec autrui. Le mot « *carrière* » qui, dans son origine anglaise, désigne une route pour voitures (carriages) a tout perdu de cette acception : le capitalisme moderne renvoie brutalement les travailleurs d'un type de travail vers un autre, comme sur autant de tronçons disloqués ; et sur ces tronçons ils se retrouvent seuls.

Comment trouver pour soi des valeurs durables dans un monde qui privilégie l'immédiat ? Comment inculquer à ses enfants quelque chose comme la loyauté quand le capitalisme

privilégie les ruptures ? Autrement dit comment encore forger un caractère ?

Or, à suivre Sennett, le caractère personnel est aussi condition de l'échange social. Si l'indifférence illisible du marché provoque l'indifférence du caractère, celle-ci à son tour provoque la perte brutale du sentiment de compter en tant que personne, et par là d'être nécessaire à autrui, elle provoque la perte de la solidarité.

Sennett assiste aux réunions dans un café d'anciens travailleurs d'IBM, tous licenciés. Peu à peu, par leurs discussions, ceux-ci retrouvent collectivement une responsabilité en même temps que leur désarroi se transforme en récit. Ils reviennent de loin, et Sennett voit dans cette réappropriation une source d'espoir.

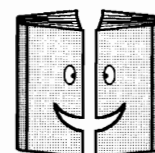
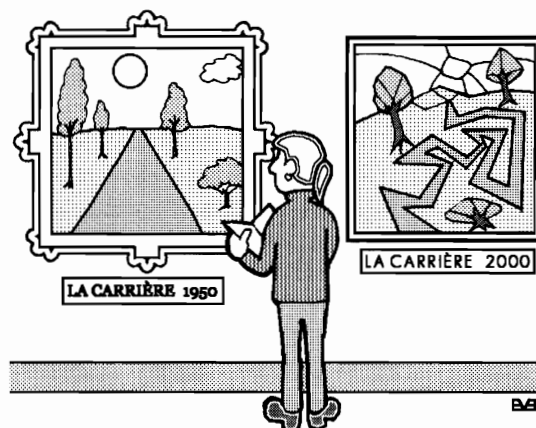
L'ouvrage de Sennett¹, truffé de renvois philosophiques, apparaîtra sans doute à certains comme trop individualiste (ou libéral, au sens américain du terme), comme lorsqu'il trouve à la solidarité

une origine dans la personne individuelle. Sennett, qui révèle au passage que son père et son oncle ont tous deux combattu en Espagne, d'abord contre les fascistes, ensuite également contre les communistes, compte plus sur la « *nécessité intérieure* » des personnes que sur le « *soulèvement des masses* » pour changer le cours des choses ; et il « *ignore quels programmes politiques découlent de cette nécessité intérieure* ».

A lire cependant, pour l'originalité de l'éclairage et la finesse de l'analyse, peut-être aussi pour se demander : Pourquoi suis-je devenu militant ? Pourquoi ai-je un moment cessé de l'être ? mon fils ou ma fille seront-ils des militants ?

Xavier
Vanandruel.

(1) Richard Sennett « *Le travail sans qualités - Les conséquences humaines de la flexibilité* ».



Un droit qu'ils qualifient d'obsolète

Nadine
Dehaes.

(1) Selon la pensée unique, le seul droit défendable serait-il : « l'eau potable pour tous ceux qui peuvent se la payer ? » - Et quelques fuites de sécurité pour les autres...

(2) Les sommets du P7 sont organisés depuis quatre ans en partenariat entre le groupe des Verts au Parlement européen et le CODESRIA (Conseil pour le développement de la richesse sociale en Afrique.

(3) Je résume ici le rapport de six pages remis au P7 par la « Federación de Regantes » de Bolivie.

1. Quelques chiffres interrogateurs

Dans cinq à dix ans, y aura-t-il encore assez d'eau potable pour la population mondiale qui a triplé au cours du 20^e siècle et ne cesse de s'accroître ? La question se fait de plus en plus lancinante. La demande en eau a été multipliée par sept. La croissance démographique n'en est pas la seule cause... La surface des terres irriguées n'a été multipliée que par six. Les régions frappées de pénurie comptent 132 millions de personnes. Mais 1,3 milliard de vivants n'ont pas accès à l'eau potable.

Poursuivre l'épuisement des ressources au rythme actuel de propagation du modèle des « centres » conduirait en 25 ans à porter à 2,5 milliards le nombre de victimes.

L'ONU considère que les crises liées à l'eau tuent chaque année 15 millions de personnes et génèrent 25 millions de réfugiés « environne-mentaux » (ce nombre, lui aussi, pourrait quadrupler en 25 ans). Pourtant, selon le PNUD, la mise en place d'un programme universel d'accès à l'eau réclamerait à peine un supplément de 8 milliards de dollars US, somme équivalent au total d'achats annuels de cosmétiques aux EU ou de crèmes glacées en Europe.

Serait-ce à la « lumière » de tels indicateurs que le Forum mondial de l'eau à La Haye, les 3 et 4 avril 2000 a jugé que « le Droit à l'eau est obsolète » ? Sa déclaration finale a été : « L'eau étant un besoin est une marchandise, non un droit »¹.

2. Entendre les autres voix de la planète

Pourtant, le dernier mot n'est pas dit. Si les règles de l'OMC se traduisent par une telle déclaration à La Haye, ne coupons pas la parole aux « autres voix de la Planète » entendues à Seattle. Soucieux d'un développement durable, même et surtout pour les pays en voie de développement les moins avancés, le 4^{ème} sommet du P-7² s'est déroulé au Parlement européen du 7 au 10 juin derniers.

Institution modeste, mais alternative au G7 (ou G8), elle tisse un réseau de solidarité Nord-Sud de lutte contre la pauvreté et pour un développement soutenable.

La parole y est donnée à 7 pays, sélectionnés de façon symbolique parmi les plus pauvres et qui acceptent d'envoyer des témoins de leurs combats et de leurs revendications. Cette année le thème en était : « L'eau, droit de vie au 21^{ème} siècle ». Parmi les nombreuses interventions je me limiterai ici à transmettre le récit du combat mené par le peuple bolivien³. Exemple d'une résistance civile promptement déclenchée, il fait rebondir l'espoir que la base réagira.

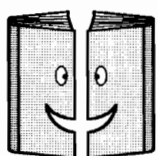
3. La résistance civile en Bolivie

Depuis 1985, l'imposition du modèle néolibéral avec la pression des entreprises multinationales a amené la corruption généralisée et le détricotage des protections légales des travailleurs et des populations de Bolivie.

Ainsi, sous l'instigation du FMI et de la Banque Mondiale, débuta la dégradation dans la gestion de l'eau : le gouvernement bolivien allait contracter une concession, pour 40 ans, en exclusivité, avec le consortium international « Aguas del Tunari ». Ce contrat allait retirer tout droit et tout contrôle aux « Federacións de Regantes » et autres organisations locales traditionnelles, urbaines et rurales, de gestion, distribution et assainissement des eaux naturelles. Le gouvernement allait légitimer cet accord par une « nouvelle loi 2029 » qui scellerait d'énormes profits pour « Aguas del Tunari » et quelques grosses entreprises privées, en saignant la population.

Début 1999, il fut question de passer « gratuitement » les prérogatives au consortium, alors qu'il se formait avec un capital social de 10 millions de dollars US, et se fixait l'objectif d'atteindre 311 millions de dollars US grâce à l'augmentation des tarifs de consommation (400 % dès le début, contre un maximum de 35 % promis) et cela sans aucune amélioration du service. Ancestralement, les Boliviens appliquaient l'accès gratuit aux sources naturelles pour la consommation humaine et l'arrosage.

Le texte de loi 2029 déchaîna le mécontentement : dès novembre 1999 la coordination (« Federación de Regantes » et autres) organisa une première marche pacifique. Le 11 janvier 2000, l'imposition de la hausse des tarifs motiva une deuxième marche qui fut fortement



réprimée par la police. Le 4 février 2000 la coordination renforça la protestation par une « prise symbolique » de Cochabamba. La répression fut terrible, suivie d'affrontements. Puis les organisations rurales et citadines encerclèrent la ville. Un effort de dialogue fut alors tenté entre la coordination et la brigade parlementaire de Cochabamba.

Face à l'immobilisme du gouvernement, une troisième marche a eu lieu le 3 mars 2000, avec l'organisation populaire d'une consultation de 100.000 citoyens le 26 mars 2000. Pour appuyer les résultats de la consultation, les 4 et 5 avril, il y a eu un blocage de toutes les rues de la capitale et l'occupation des bâtiments de l' « Agua del Tunari ».

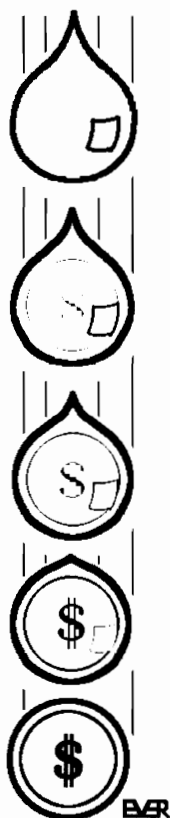
Le gouvernement répond le 7 avril 2000 en déclarant que l'« Agua del Tunari » quitte la Bolivie. Mais c'était un mensonge. Le soir même, il décrétait l'Etat de siège : arrestations brutales, éloignements secrets se multipliaient. Le 8 avril, il y a eu un déferlement massif sur la ville de toutes les catégories de personnes : des fermiers aux professeurs d'université, des jeunes aux vieux. Des dizaines de blessé(e)s, un adolescent tué.

Pour mettre fin à l'état de siège, la population se disperse vers les zones rurales. Mis devant une grande pression interne et internationale et le manque complet de gouvernabilité, les représentants du gouvernement se décident à négocier avec les membres de la Coordination dont les objectifs principaux sont maintenus et conquis.

Elle dépose quatre revendications :

1. L'Agua del Tunari doit quitter la Bolivie ;
2. La loi 2029 doit être modifiée en intégrant 9 exigences précises pour assurer le droit à l'eau potable comme BIEN SOCIAL ;
3. La libération et le retour de tous les détenus ;
4. L'indemnisation des victimes, dont la famille du jeune homme tué.

Le peuple bolivien, conscient d'affronter une grave crise écono-mique et sociale, a secoué la somnolence entretenue par le système individualisant et voulue par les tactiques



néolibérales. Il s'est réveillé dans un rude combat qui a redynamisé sa solidarité et sa dignité dans la défense de son bien collectif et la restauration de la justice sociale. Le respect de cette victoire populaire reste à contrôler...

4. Amorce au débat

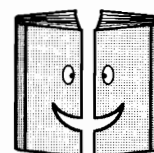
Les solutions obtenues par la mobilisation communautaire locale sont à privilégier. Cependant il faut des lois pour les pérenniser et les protéger encore contre les multinationales qui usent d'habiles stratégies pour s'imposer à partir du « local ». Les institutions internationales incitent les gouvernements à privatiser les services publics... Que penser de l'argument que le « privé » est plus apte que la fonction publique à assumer un service performant ?

Des idéalistes rêvent de « Construire la Démocratie de l'eau ». Sur quels fondements l'édifier ? Comment gérer les innombrables situations et leur complexité ? Dans l'abondance des témoignages entendus au P7 voici quelques situations fréquemment évoquées comme provoquant ou aggravant des carences en eau :

- les barrages, allant souvent de pair avec l'implantation d'industries ou d'agriculture intensive pour l'exportation ;
- les infrastructures accaparantes pour alimenter une urbanisation galopante et lourdement productrice de déchets polluants ;
- la déforestation, qui génère de nouvelles désertifications ;
- la pollution des nappes aquifères (donc des puits) par les exploitations minières - surtout pétrolières ;
- les guerres destructrices ou les mauvaises gestions qui rendent caduques les techniques traditionnelles efficaces.

A partir de la modeste approche que voici, du grand problème de l'eau, le Collectif serait très heureux de recevoir les réflexions et suggestions de ses lecteurs. L'invitation est lancée !

A lire... à débattre



OPERATION 11.11.11

Des nouveautés pour vous mettre à table !

Du 9 au 19 novembre, des milliers de bénévoles sillonneront la Belgique pour vous proposer les produits de l'Opération 11.11.11.

Parmi les produits phares de cette année, 3 livres de recettes de cuisine africaine, sud-américaine et asiatique et quelques sachets d'épices seront vendus. Afin d'essayer vos babines repues de saveurs du monde, le CNCD vous proposera aussi des serviettes en papier non-chloré. Réservez bon accueil à tous ces vendeurs qui sortent le Sud de l'ombre : l'opération entend cette année contribuer au financement de **56** projets, dans **26** pays. La moitié de ces projets concernent directement la souveraineté alimentaire, les autres portent sur l'organisation communautaire, la santé, la formation...

Quelques prix : 20 serviettes colorées (3 variantes) : 200 FB, le livre de recettes : 300 FB, le sachet d'épices (curry et paprika) : 200 FB, le calendrier du monde : 500 FB.

ALTERNATIVES SUD

Les cahiers « *Alternatives Sud* » ont pour but la diffusion de la pensée alternative élaborée dans les sociétés du Sud. Ils publient des auteurs originaires et travaillant principalement en Afrique, Amérique latine, Asie et Pacifique. Quelles alternatives aux logiques et politiques qui président actuellement à la destinée de l'humanité sont proposées par les premiers intéressés ?

Prix au numéro : 480 BEF, port compris ; Abonnement un an (4 n°) : 1.800 BEF

Paieement sur notre CCP 000-1306002-91 ;

Pour plus d'informations : Centre Tricontinental - Av. Ste Gertrude 5, B-1348 Louvain-la-Neuve

Tél. : 010- 45.08.22, Fax : 010-45.31.52 , E-mail : cetri@cetri.be

Comment se construit la pauvreté ?

Vol. VI (1999) 4, 238 pages

L'importance de la pauvreté dans le monde a été mise en lumière aujourd'hui par les organismes financiers internationaux, tels que la Banque mondiale et le FMI. Cependant, le lien entre pauvreté et politiques macro-économiques n'est pas reconnu. Il s'agit donc de savoir comment se construit socialement la pauvreté. Elle est principalement le fruit de rapports sociaux d'inégalité, tout en revêtant des aspects spécifiques selon les sociétés. Se pose alors le problème de la mesure de la pauvreté et des moyens de résoudre le problème.

L'avenir des peuples autochtones

Vol. VII (2000) 2, 276 pages

De la colonisation à l'actuelle mondialisation de l'économie et de la culture occidentale, l'histoire asiatique, africaine et latino-américaine des peuples autochtones est d'abord une histoire de domination et d'exploitation. Les « premières nations » n'ont toutefois pas dit leur dernier mot. Parallèlement à l'expansion du marché et à l'affaiblissement des États nationaux, on assiste aujourd'hui à l'émergence de multiples mouvements indigènes bien décidés à porter sur les plans politique et juridique leurs revendications sociales et identitaires. Quels sont les atouts, les limites et les obstacles de ces nouveaux acteurs ?

Emploi ou employabilité dans un Etat social actif (première partie)

L'air est connu. A chaque récession économique, à chaque crise, le patronat et ses alliés de la classe politique rabâchent et assèment encore et toujours le même refrain. D'une part, le coût du travail est exorbitant. Les charges sociales, les impôts et autres taxes grèvent la rentabilité des entreprises. D'autre part, les chômeurs, les exclus de l'emploi, « profitent » de la sécurité sociale jugée trop avantageuse (!) et les minimexés « touchent » de l'assistance publique. Ils sont payés à ne rien faire. A qui la faute ? Notre civilisation judéo-chrétienne jette l'opprobre sur les rejetés.

Comme si l'engagement d'un ouvrier, d'un employé se faisait par charité et ne rapportait pas ! Comme si les différents secteurs de la sécurité sociale conquise de haute lutte et dans le sang ne constituaient pas un salaire différé, une augmentation solidaire répartie collectivement entre toutes et tous contribuant largement à l'amélioration de la qualité de vie ! Comme si l'impôt (encore trop mal perçu chez les possédants et trop mal réparti dans le domaine public) n'était pas la contribution individuelle à la vie collective ! Comme si la croissance économique n'avait pas une limite inhérente à sa linéarité ! Comme si la rentabilité financière devait être l'impératif incontournable !

Ainsi dit, deux discours se juxtaposent, s'affrontent parfois. Les années 80 ont vu l'arrivée dans l'arène politique des écologistes semant l'embarras parmi les habitués du pouvoir politique et économique. Professant alors un discours novateur sur la qualité de vie, sur le développement durable et soutenable, sur une gestion intelligente et intégrée de l'environnement, refusant le tout à l'économique, ces nouveaux citoyens d'alors non embrigadés dans des idéologies estampillées portaient haut le débat sur la place publique. Le temps des cénacles politiques était révolu.

La pensée unique avait-elle dit son dernier mot ?

1. L'Etat social actif

Vingt ans après, sacrifiant à la mode, les nouveaux concepts de participation citoyenne, de développement régulé ou modèle social sont conjugués à tou(te)s les modes. Le vocabulaire

politique s'est enrichi d'un dernier-né baptisé « Etat Social Actif ».

Derrière ce vocable encore appelé « troisième voie » par les penseurs unicistes à la recherche désespérée d'un regain idéologique, se dissimulent des idées anciennes sinon archaïques visant, au nom de la modernité, au retour à la « normale » (ce que le marché consent à payer) à la remise en question du système de la sécurité sociale déjà lourdement hypothéqué au fil du temps. Le but est « *de transformer nos sociétés en états sociaux actifs* ».

Qu'est-ce à dire ?

« *Emploi : Blair et Verhofstadt demandent à tous les pays de viser un objectif ambitieux : le plein emploi, condition d'une plus grande insertion, sans laquelle la cohésion sociale est impossible à atteindre. Ils comptent sur « l'Etat Social Actif » qui doit encourager à travailler en réduisant les coûts du travail et qui doit aussi équilibrer les droits et les chances par ses responsabilités. L'Etat Social Actif exige à la fois la participation active de chaque citoyen et une protection sociale adéquate. Dans cette perspective, les systèmes de protection doivent être vus comme un tremplin pour l'emploi plutôt que comme un filet de sauvetage* »¹.

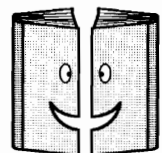
En 1972, Ernest Mandel, professeur et militant trotskyste, écrivait dans le Troisième âge du capitalisme :

« *L'idéal de la "société formée" du troisième âge du capitalisme — où chacun est à sa place (et la garde) où des régulateurs visibles (et invisibles) maintiennent la stabilité de la machine économique, distribuant plus ou moins "également" les "bienfaits de la croissance" entre toutes les classes sociales et protègent de plus en plus de domaines du système économique et social contre les méfaits de l'économie de marché et de la concurrence "pures" — exprime clairement cette "foi en l'organisation"... L'idéologie qui chante la foi dans la toute-puissance de la technologie est la forme de l'idéologie bourgeoise spécifique au troisième âge du capitalisme. Elle proclame l'aptitude de l'ordre social existant à surmonter peu à peu sa*

Jean-Marie
Wattiez.

(1) *Le Soir*,
23.2.2000, *Vive*
l'Etat Social
Actif,
Bénédicte Vaes.

A lire... à débattre



(2) Ernest Mandel, *Le Troisième âge du capitalisme*, collection 10-18, 1976, Tome 3, pp. 231-232.

(3) réorientations stratégiques du Capital qui délaisse la sphère productive pour faire de juteux placements en bourse. Le repositionnement de l'extractivisme Albert Frère en est une bonne illustration.

(4) Ernest Mandel, *op. cit.*, Tome 1, p. 294.

(5) d'exécution de l'article 7 § 1 alinéa 3, m de l'Arrêté-Loi du 28/12/44, M.B. du 9/9/1997.

(6) Rapport annuel 1999 ONEM. Les évolutions réglementaires 3-2 modifications aux dépositions existantes p.49.

(7) Ces exemples sont cités dans AZ (hebdomadaire toutes-boîtes, Hainaut occidental) du 26.1.2000 « Tournai. Les A.L.E. au service de l'entreprise », E.Dépléchin.

propension aux crises, à résoudre "techniquement" ses contradictions, à intégrer les classes sociales en rébellion, et à éviter toutes les explosions. La théorie de la "société post-industrielle", dont la structure sociale serait dominée par les normes de la "rationalité fonctionnelle", correspond au même concept idéologique »².

Vous avez dit « Etat social actif » ?

Réduire le coût du travail équivaut ni plus ni moins à augmenter le taux de plus-value générée collectivement par les producteurs et accaparée par quelques-uns avides de la réinjecter aussitôt dans la « bulle financière »³. Produire et écouler deviennent des maîtres-mots.

« Le taux de profit baisse lorsque la composition organique du capital s'accroît, les autres facteurs demeurent inchangés. Au chapitre 14 du troisième livre du Capital, Marx démontre que deux des principaux facteurs susceptibles de retarder la baisse du taux moyen de profit sont l'avilissement du prix des éléments du capital constant et l'élévation du taux de plus-value (soit par la hausse du degré d'exploitation du travail, soit par la compression des salaires au-dessous de la valeur de la force de travail »⁴.

2. Les Activations des Allocations de Chômage (A.A.C. en abrégé)

Elles constituent un bon exemple de cette énième tentative du capital et de ses valets politiques pour surmonter la baisse tendancielle du taux de profit.

L'A.R. du 8.8.97 concernant la sécurité sociale des travailleurs relatif à la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée⁵ porte sur les fonds baptismaux le système des A.A.C.

Ce système avec son organisation mais aussi sa désorganisation sape l'assise social-démocrate de notre « modèle » pour conduire lentement mais sûrement à l'américanisation de notre société au nom de la politique de la promotion de l'emploi considérée comme prioritaire par le gouvernement. L'article 5 stipule que « les postes de travail proposés par les employeurs visés à l'article 3 doivent avoir

pour objectif la création d'emplois supplémentaires dans des fonctions qui ne sont généralement pas ou plus exercées et qui augmentent la qualité des services au client, améliorent les conditions de travail pour l'ensemble des travailleurs au service de cet employeur ou concernent la protection de l'environnement de l'entreprise concernée ».

A partir du 1/4/1999, « ce troisième critère a été élargi en ce sens que la nouvelle réglementation vise dorénavant la protection de l'environnement de l'entreprise ou de la commune en ce compris l'amélioration de la propreté ou de la sécurité dans les quartiers »⁶.

Ainsi voit-on fleurir des offres d'emploi telles que livreur à domicile, aide-cuisinière, homme d'entretien, aide-garagiste chargé de passer les véhicules au contrôle technique, de les nettoyer, reconduire les clients à leur domicile..., standardiste, réceptionniste, huissier, aide-administrative s'occupant d'envoyer les mailings, de préparer les salles de réunion, de porter le courrier, aidant horticole, laveur de charroi ou de véhicules de transport, bagagiste dans un hôtel, dans une gare, liseuse pour personnes âgées, animateur, emballeuse de marchandises ou de cadeaux, pompiste, surveillant d'école, de parking, steward de bus ou de car, jardinier, accompagnateur lors d'excursions, démonstrateur de produits, coursier, trieur de produits de recyclage...⁷.

Dans un premier temps, ces mesures sont exclusivement destinées aux employeurs privés. En effet, l'article 3 stipule que, par dérogation à l'alinéa précédent, les employeurs suivants ne tombent pas sous l'application du présent arrêté :

- a) l'Etat fédéral y compris le Pouvoir judiciaire, le Conseil d'Etat, la Cour d'Arbitrage, l'Armée et la gendarmerie ;
- b) les Communautés et les Régions ;
- c) la Commission communautaire flamande, la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune ;
- d) les organismes d'intérêt public et les institutions publiques qui dépendent ou qui ressortissent au contrôle des autorités citées sous a), b) ou c), à l'exception des institutions publiques de crédit, des entreprises publiques autonomes et des sociétés publiques de transport de personnes ;



e) les entreprises et les institutions pour le personnel qu'elles engagent en tant qu'intermédiaires pour les mettre à disposition d'utilisateurs en vue de l'exécution d'un travail temporaire, conformément à la loi du 24 juillet 1987 sur le travail temporaire, le travail intérimaire et la mise de travailleurs à disposition d'utilisateurs.

Moins d'un an plus tard, un pas supplémentaire est franchi.

En effet, l'A.R. du 2.2.98⁸ élargit le champ d'application avec pour motif que dans un souci d'égalité, le bénéfice de la mesure prévue par l'A.R. du 8.8.97 doit être étendu sans délai à tous les établissements d'enseignement organisé par les Communautés, afin que le nombre de chômeurs qui pourront bénéficier d'une réinsertion soit aussi important que possible.

Verra-t-on des éducateurs, des enseignants, des économistes, des membres du personnel ouvrier, technique de la Communauté française être engagés comme A.A.C. tout comme pourront l'être des postiers, des cheminots, des agents de comptoir, des employés communaux, des intérimaires y compris ceux du T-intérim ? Cela n'est pas impossible. C'est même prévu.

3. La réaction syndicale des services publics sera-t-elle à l'aune de leur consœur du secteur privé ?

(Trop) rares sont les voix qui s'élèvent à l'encontre du « partenariat social », système si chèrement prisé par une certaine hiérarchie

syndicale acquise aux idées régulatrices du marché du travail. Ce partenariat est acquis lorsqu'un employeur dépose un projet A.A.C. auprès des instances décisionnelles⁹.

L'avis recueilli en Conseil d'entreprise s'assimilera-t-il à une approbation ou à un acquiescement ?

A défaut de création nette massive d'emplois, certains syndicalistes se contentent trop vite du maintien du volume de l'emploi, fût-ce au prix d'un emploi bradé. Siégeant au sein des comités subrégionaux de l'emploi et du comité de gestion de l'O.N.E.M., les organisations syndicales des travailleurs devenus entre-temps des interlocuteurs sociaux avant de se muer en partenaires sociaux tonneront-elles au nom du principe de l'égalité de traitement et des statuts ?

D'Orazio, ceux de Clabecq entre-temps rejoints par d'autres militants regroupés sous la bannière du Renouveau démocratique syndical, la Fondation André Renard¹⁰, Anne-Marie Appelmans, secrétaire générale de la F.G.T.B.-Bruxelles¹¹, défendent chacun à leur manière mais pour un objectif commun un autre syndicalisme de combat. Pour le moment, la grogne se limite à la F.G.T.B., la C.S.C. ne réagit pas.

Attachons-nous au sens des mots surtout lorsqu'ils sont publiés au Moniteur belge, journal officiel de l'Etat. Par dérogation, généralement, plus, à l'exception de, sont des mots importants qui laissent la porte largement ouverte à de nombreuses opportunités. Comme si homme d'entretien, jardinier, aide-administrative, livreur, éducateur n'étaient pas déjà des emplois en tant que tels.

4. Mais quel est le but non avoué de la mise en place des A.A.C. ?

Fonds publics pour soulager le capital privé à bout de souffle dans sa course effrénée du profit, dérégulation, précarité, bas salaires, déstabilisation graduelle et casse des relations de travail sont de mise dans un Etat social qui se veut actif. Le recours aux A.A.C. permet aux entreprises privées et à des entreprises relevant plus du service au public que du service public avant leur vente au privé et leur cotation en

(8) M.B. du 25.2.98, modifiant l'A.R. du 8.8.97, art. 1 l'art 3 alinéa 2b de l'arrêté royal du 8.8.97, et prend ses effets le 9.9.97.

(9) En effet, l'article 4 § 1 et 2 de l'A.R. du 8.8.97 d'exécution de l'article 7 § 1 alinéa 3 M de l'arrêté-loi du 28.12.44 organise la consultation des organisations syndicales : « l'avis du conseil d'entreprise ou, à son défaut, de la délégation syndicale, ou à son défaut, du comité pour la prévention et la protection au travail, ou à son défaut, l'avis des travailleurs ».

(10) Le Matin, 30.03.2000, Vers un syndicalisme global, par P.Lorent.

(11) Le Journal du Mardi, 21 au 27.12.1999, pp. 12-13.

(12) modifiant
l'A.R. du
25.11.1991.

(13) M.B. du
3.4.99,
modifiant
l'A.R. du
8.8.97.

(14)
Formulaire
C201.4 ONEM
Activation des
allocations de
chômage.
Contrat de
travail.

(15) « Guide
pour
employeurs »
ONEM.
Activation des
allocations de
chômage pp.
18-19; notons
toutefois que
l'exemple
retenu par
l'ONEM pour
un ouvrier
calcule l'ONSS
(13,07%) sur
100% du
salaire brut et
non 108%. Le
SMIG à 45.427
frs pour 39
heures par
semaine ressort
de la
commission
paritaire 100
(conseil
national du
travail) et est
établi au
1.6.2000;
Gaston et
Sabine sont des
prénoms
d'emprunt qui
ne sont pas
fortuits.

bourse de reconstituer le taux de profit, condition sine qua non, pour que le système capitaliste empêtré dans ses contradictions, ait du bois de rallonge pour sa survie. Dans un jargon qui se veut neutre, « ils » appellent cela « redynamiser nos entreprises et leur compétitivité ».

A l'instar des soi-disants contrats A.L.E., le chômeur engagé dans les liens d'un contrat A.A.C. est **assimilé par un tour de passe-passe juridique et de langage à un travailleur**. Ainsi l'A.R. du 8.8.1997¹² portant réglementation du chômage stipule en son article 8 : «...le montant de l'allocation de réinsertion à laquelle le travailleur visé à l'article 78 quater a droit s'élève, pour chaque mois calendrier pour lequel il est lié par un contrat de travail au moins à mi-temps dans le cadre d'un poste de travail reconnu, à - 17.500 frs pour un horaire de travail au moins à mi-temps - 22.000 frs pour un horaire de travail au moins à 4/5 temps. Le montant de l'allocation est toutefois limité au salaire net auquel le travailleur a droit pour le mois calendrier concerné ». L'article 11 du même arrêté stipule « 6° un "certificat d'allocation de réinsertion" au travailleur qui est occupé dans un projet de réinsertion après la fin de chaque mois. Le certificat précité remplace la carte de contrôle pour l'application de l'article 160 ».

Mais qu'en est-il du quotidien de l'activé(e), chômeur(se) — travailleur(se) ?

A entendre une fonctionnaire officiant à l'O.N.E.M de Tournai, il s'agit bien, selon elle, d'un contrat « normal ». Le doute qui m'envahissait n'eut pas l'heur de lui plaire. Cependant, je persiste. En effet, l'art. 8§1 de l'A.R. du 8.8.1997 relatif à la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée stipule que « les travailleurs qui sont engagés dans un poste de travail reconnu...ont...droit à une allocation dans le cadre de l'assurance-chômage ».

Qu'en est-il pratiquement ?

L'A.R. du 26.3.99¹³ relatif à la réinsertion professionnelle des chômeurs de longue durée considère en son article 2 § 2 : « est un chômeur de longue durée qui peut être occupé dans un poste de travail reconnu, le chômeur

complet indemnisé qui, au moment de l'engagement, bénéficie sans interruption d'allocations de chômage ou d'attente...depuis au moins 24 mois calendrier ininterrompus s'il n'a pas atteint l'âge de 45 ans, 6 mois calendrier ininterrompus s'il a atteint l'âge de 45 ans ».

Auparavant, l'A.R. du 8.8.97 (art.8 §2) fixait la période à 24 mois calendrier ininterrompus dans le régime d'indemnisation pour le chômeur qui n'était pas détenteur d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ni d'un diplôme de l'enseignement supérieur et à 60 mois pour les autres enseignement secondaire supérieur et enseignement supérieur.

— Ainsi défini, le chômeur de longue durée est engagé dans un contrat de travail réputé être soumis à la loi du 3.7.1978 pour une durée déterminée ou indéterminée¹⁴. Toutefois, la durée maximale du contrat est fixée à 36 mois. Par ailleurs, le chômeur-travailleur joue son joker. En effet, « le travailleur peut seulement obtenir l'allocation de réinsertion pendant 36 mois durant toute sa carrière professionnelle » (Article 4). Dans ce cas, comment peut-il être à durée indéterminée ? Fixer un terme dans le temps, n'est-ce pas le déterminer ?

— Le « salaire » auquel peut prétendre l'activé(e) est celui en vigueur au sein du secteur, de l'entreprise, ou à défaut de celle-ci, celui conclu au sein du Conseil national du travail. Cependant, l'employeur ne peut être tenu à payer une rémunération supérieure à 120 % du revenu minimum mensuel moyen garanti par le Conseil national du travail (soit par ex. pour un chômeur de plus de 21 ans 1/2 ayant 6 mois d'ancienneté : 45.427 frs x 120 % = 54.512 frs).

5. Deux exemples¹⁵

Gaston est embauché comme ouvrier à temps plein pour entretenir les abords et le charroi d'une entreprise de construction. Son salaire brut mensuel s'élève à 51.022 frs duquel son patron prélève 13,07% sur 108% (55.103 frs) soit 7.202 frs d'O.N.S.S et 7.895 frs de précompte professionnel (Gaston est marié et n'a pas d'enfant à charge). Sa rémunération nette est de 35.925 frs.

Que lui paiera son patron ? 35.925 moins 22.000 (intervention O.N.E.M), soit 13.925 frs.

Sabine a décroché un emploi à mi-temps comme démonstratrice d'articles. Elle a un salaire brut de 25.511 frs duquel son patron prélève 13,07% d'O.N.S.S., soit 3.334 frs et 1.796 frs de précompte (Sabine est mariée et n'a pas d'enfant à charge). Son salaire net est de 20.381 frs.

Son patron lui paiera 20.381 moins 17.500 (intervention O.N.E.M), soit 2.881 frs.

Si Gaston et Sabine cotisent chacun à la sécurité sociale à raison de 13,07% de leur salaire brut, il n'en va pas de même pour l'employeur. Car, en vertu de l'A.R. du 13.02.1998 (M.B. du 19.02.1998), l'employeur est dispensé du paiement des cotisations qui financent les branches suivantes de la sécurité sociale : les accidents de travail, les allocations familiales, maladie et invalidité, chômage, maladies professionnelles, pension de retraite et de survie des travailleurs, modération salariale et vacances annuelles des travailleurs¹⁵. Concédonsons toutefois que l'employeur est tenu de payer les cotisations destinées aux fonds de sécurité d'existence.

Si Gaston n'avait pas été « activé » mais engagé comme manœuvre affecté aux mêmes tâches, son salaire brut aurait été de 390,90 frs de l'heure soit 65.874 frs bruts par mois à raison de 38 heures semaine (salaire horaire pour un manœuvre dans la convention collective 124). Et son employeur aurait payé 30,96% d'ONSS à titre de part patronale augmenté de 7,48% à titre de modération salariale.

Le raisonnement est similaire pour Sabine. Si elle avait été engagée comme employée « normale », son salaire mensuel brut aurait été de 50.121 frs par mois (salaire mensuel pour un temps plein en vigueur dans la convention collective 218 catégorie 3 à 25 ans). Et son employeur aurait payé 24,96% d'O.N.S.S. augmenté de 7,48% à titre de modération salariale¹⁶.

A la lecture de ces deux exemples, d'aucun(e)s auront vite compris que Gaston et Sabine sont mari et femme. Ils se sont d'ailleurs rencontrés à l'A.L.E., que certains ont osé rebaptiser agence de location d'esclaves. Oh, les méchants !

6. Les pièges à l'emploi et les pièges du chômage

En conséquence, il convient d'affirmer que pour mettre à mal et saigner encore plus la sécurité sociale et ainsi ouvrir tout grand la porte à la privatisation (déjà largement entamée dans les secteurs des soins de santé, des hospitalisation, des accidents corporels, de revenu garanti, de l'épargne-pension, de l'assurance-autonomie), on ne s'y prendrait pas autrement.

Par conséquent, il convient également d'affirmer que pour raboter les salaires, évacuer du salaire différé les obligations patronales en matière de sécurité sociale pour ne payer que la force de travail, on ne s'y prendrait pas autrement. Qui a décroché la timbale ? Posons une devinette sous forme de question pour un champion : un employeur veut bénéficier de ce type de contrat à raison de 38 heures par semaine. Engagera-t-il un temps plein (22.000 frs à charge de l'O.N.E.M.) ou deux mi-temps (deux fois 17.500 frs d'intervention O.N.E.M.) ?

L'engagera-t-il à la fin du contrat (maximum 36 mois) ou le remplacera-t-il par quelqu'un d'autre¹⁷ à la fin de son contrat ?

Le système ainsi établi voudra qu'une « tournante » s'instaure dans la mise au travail des chômeurs vu les conditions très favorables pour l'employeur (salaire plafonné à 120% du SMIG, exonération O.N.S.S., intervention O.N.E.M. dans la rémunération nette).

Muni de sa feuille d'occupation (puisque tel est le terme utilisé par le législateur transformé par la force des choses en travailleur social porteur de projets), le chômeur s'en ira à la caisse de paiement des allocations de chômage toucher son allocation de réinsertion en prenant garde de bien remplir les conditions administratives pour recouvrer ses droits de chômeur en première période. Si certains osent parler de « pièges à l'emploi », il y a aussi des « pièges au chômage ».

L'arsenal juridique au service du budget de l'Etat qui a créé des catégories différentes de chômeurs (chefs de famille, isolé(e)s, cohabitant(e)s) et trois périodes d'indemnisation (la quatrième depuis longtemps évoquée est la limitation dans le temps et la suppression)

(16) Les 7,48% d'ONSS à titre de modération salariale sont l'effet des années 70 où trois sauts d'index ont eu lieu. Les 7,48% sont donc la résultante d'une augmentation salariale qui n'a pas eu lieu et non d'une charge patronale supplémentaire à l'ONSS comme certains milieux aiment à le faire entendre.

(17) L'A.R. du 8/8/97 stipule en son article 6§3 alinéa 2 « la décision de reconnaissance...ne peut dépasser 3 ans mais peut être prolongée ». Bravo ! Gagné !

(18) Pour chaque situation individuelle, il convient de consulter l'organisme de paiement des allocations de chômage et le service « vérification » de l'ONEM qui pourront utilement vous aider.

s'avère être un labyrinthe administratif pour bon nombre et surtout pour les cohabitant(e)s engagées à mi-temps.

En effet, engagé(e) à mi-temps, le (la) cohabitant(e) en 2^{ème} ou 3^{ème} période touche en règle générale un salaire supérieur à son allocation de chômage. Si ce(tte) cohabitant(e) opte pour un complément de revenus, elle ne touchera rien et ne reviendra pas en 1^{ère} période de chômage à la fin des 36 mois de contrat car sa période de travail sera assimilée

à du chômage. Par contre, si elle opte pour le maintien des droits, elle recouvrera ses droits inhérents à la première période de chômage à la fin de son contrat (36 mois obligatoirement). Pour un isolé, la prudence s'impose aussi dans le choix entre le complément de revenus et le maintien de droits pour retourner à la première période^{1^è}.

Suite de l'article dans le prochain numéro du journal.

L'ARTICLE 27 DANS LA REGION DU CENTRE

Pour un accès plus large à la culture

Le Centre Culturel Régional du Centre lance « l'Article 27 ». Cette initiative permet à des personnes qui ont un très petit revenu d'acheter des tickets d'entrée à des spectacles au prix de 50 francs. Pour pouvoir bénéficier de cette réduction, il faut s'adresser directement au Centre Culturel Régional du Centre ou au C.P.A.S. de La Louvière si vous êtes « aidé » par celui-ci.

Centre Culturel Régional du Centre : Place Mansart, La Louvière : 064-21.51.21.

C.P.A.S. : Rue du Moulin, 54, La Louvière.

Droits Devant fera également le relais de cette initiative auprès d'un certain nombre de personnes.

Nouvelle rubrique

Envie de prendre la plume, de réagir à un article ? N'hésitez plus !

Nous profitons de cette annonce pour vous rappeler que nos colonnes vous sont ouvertes : de nombreux articles nous sont envoyés par nos lecteurs. Que ce soit un article de fond, un témoignage, des nouvelles de votre association ou de votre groupe... Notre comité de rédaction se réunit une fois par mois et attend vos articles.



Plantu, Magic Chirac, 1995

Courrier des lecteurs

AGENDA

— **Comité des citoyens sans emploi**

Lieu de parole (2 débats par mois), comité de défense des minimexés, comité de défense des chômeurs
Permanences : mercredi de 19h à 21h et le jeudi de 12h30 à 14h
Renseignements : 0486-30.00.73 ou 02-479.39.82

— **Trav'elles** : boutique d'emploi pour les femmes

Permanence tous les mercredi matin, de 9h30 à 12h30, 29 rue Blanche, 1060 Bruxelles
Renseignements : Carine Callier, 02-538.47.73 ou 02-538.67.61

— **Ciné Malibran** : Belle Maman, de Gabriel Aghion (avec Catherine Deneuve et Vincent Lindon, 1998)

17 novembre 20h Centre Elzenhof, 12-14 Av. de la Couronne, 1050 Bruxelles
Renseignements : 02-648.61.39.

— **Centre de documentation Marie Delcourt** : Mon corps est à moi !

Séances de formation « Education citoyenne et féministe » tous les samedi matin
du 18 novembre au 23 décembre de 10h30 à 13h, 29 rue Blanche, 1060 Bruxelles
Renseignements : Fatiha Yousfi : 02-538.47.73

— **Droits devant** : mobilisation pour le sommet européen de Nice et débat

23 novembre 19h30 place Mansart, La Louvière, voir page 15

— **Bab'elles**, café politique féministe

24 novembre 19h 29 rue Blanche, 1060 Bruxelles
Renseignements : 02-538.47.73

— **Observatoire du crédit et de l'endettement**, 10^{ème} colloque annuel

Publicité, crédit, consommation, le marché des jeunes : pour mieux cerner les réalités auxquelles sont confrontés les consommateurs que sont les enfants, les adolescents, les jeunes adultes.

24 novembre de 8h45 à 17h15 Espace meeting européen, rue des Français 147, 6020 Charleroi
Renseignements : 071-33.12.59

— **Forum des Solidarités** : Louvain la Neuve

26 novembre à partir de 11h ferme du Douaire, voir annonce page 9

● **Groupe de rencontre de travailleurs sociaux de CPAS bruxellois** : notification et exécution des décisions.

28 novembre 18h CGAM, rue de la Prévoyance 56, 1000 Bruxelles
Renseignements : 02-422.06.48 (heures de bureau), 02-731.15.36 (soir)

— **Forma+** : formation sur le concept du « Genre », destinée aux formateurs des organismes d'insertion socio-professionnelle

4 et 5 décembre Namur (lieu à définir)
Renseignements : Anne Kervyn, 02-539.03.77.

● **Manifestation européenne (CES)** — sommet européen de Nice

6 décembre 14h Nice
Suivie les 7 et 8 décembre par diverses initiatives des réseaux anti-libéraux.

— **Réseau Financement alternatif** : colloque « Ethique des banques ou banque éthique ».

7 décembre de 9h à 18h30 5 Bd du Roi Albert, 1210 Bruxelles
Renseignements : voir page 10

— **Ciné Malibran** : Dans la ville blanche, d'Alain Tanner (avec Bruno Ganz et Thérèse Madruga, 1982)

22 décembre 20h Centre Elzenhof, 12-14 Av. de la Couronne, 1050 Bruxelles
Renseignements : 02-648.61.39.



Collectif Solidarité contre l'Exclusion

Emploi et revenus pour tous asbl

Qui sommes-nous ?

Le collectif est constitué aussi bien **de personnes sans emploi** que **de travailleurs**. Le collectif est **pluraliste**, indépendant et ouvert à tous ceux qui adhèrent à ses objectifs, à l'exception des personnes qui préconisent la violence ou le racisme (l'« Appel » est disponible sur demande). Le collectif a été mis sur pied le 14 septembre 1996, à l'initiative de « *Solidarités en mouvement* ». L'asbl a été constituée en avril 1999.

Le Collectif a la particularité de réunir en son sein 3 types de participants : tout d'abord **des individus**, mais également différentes **associations** et des **sections syndicales**. La synergie entre personnes avec et sans emploi, entre associations et organisations syndicales est pour nous essentielle pour obtenir des changements.

Nos objectifs

Le collectif a pour objectif de travailler en réseau sur des thèmes touchant à l'emploi et à l'exclusion, en permettant la participation active de tous aux discussions, propositions, et actions. L'intérêt du collectif est qu'il permet des échanges entre personnes et organisations qui ne se rencontrent pas habituellement, bien que leurs efforts soient en fait complémentaires. Il faut s'unir pour constituer un rapport de force capable de s'opposer à la logique du seul profit et du tout à l'économique.

Que proposons-nous concrètement ?

Nous organisons différents ateliers, réunissant une dizaine de personnes en général, pour donner à chacun l'occasion de prendre la parole, de développer ses outils d'analyse et son action citoyenne. Le travail est ensuite mis en commun à l'occasion d'un forum d'une journée. Le dernier forum était centré sur la problématique des CPAS (29.4.2000). L'année 2000/2001 sera consacrée au suivi des propositions qui en sont issues.

Nos moyens...

Le collectif est financé essentiellement par les cotisations de ses membres, ou par des dons. Différentes organisations soutiennent notre action plus substantiellement : les Equipes Populaires, la CNE, le SETCa, la CGSP et la CCSP. Le SETCa (Syndicat des Employés, Techniciens et Cadres)/FGTB de Bruxelles-Halle-Vilvoorde soutient le Collectif, en imprimant gratuitement ce journal.

Comment nous soutenir ?

- Donnez un ordre permanent mensuel de 200 à 500 FB par mois pour nous assurer une sécurité de fonctionnement ;
- Devenez membre du collectif (vous recevrez le journal et les invitations à nos assemblées générales) :
 - 1.200 FB/ an (travailleurs)
 - 600 FB/an (sans emploi)
 - 2.400 FB/ an (organisations)
 - 1.200 FB/an (petites organisations, ou organisations de sans emploi)
- Versez votre abonnement à temps :
 - 500 FB/an (travailleurs)
 - 300 FB/an (sans emploi)
 - 1.000 FB/an (organisations)

Numéro de compte : **523 - 0800384 - 15** (banque Triodos) au nom du collectif Solidarité contre l'exclusion

Comment nous contacter ?

Adresse : siège social : 47 rue Malibran à 1050 Bruxelles

bureau provisoire : 1/213 rue de la Fleur d'Oranger à 1150 Bruxelles

Téléphone/Fax : 02 - 646.46.33

e-mail : collectifemploi@ping.be

site internet : <http://www.enter.org/solidarity>

NOTES

Journal de Collette

*Du 1er août
au 30 septembre 2000*

BER

AOÛT 2000

Lundi 7

Selon un rapport interne de la gendarmerie, tous ceux qui s'opposent au modèle néolibéral sont des terroristes potentiels.

Aux lecteurs de ce journal: si vous voulez voir un terroriste, allez dans la salle de bain, allumez la lumière et regardez dans le miroir.



AOÛT 2000

Vendredi 18

Des milliers de personnes ne pouvant pas se permettre une autre demeure ont un domicile permanent dans des campings.



AOÛT 2000

Jeudi 24

Les dossiers des sans-papiers traînent parfois des mois dans le cabinet du ministre.

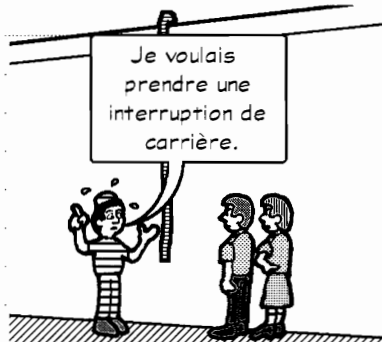
Cette attente favorise mon intégration: je commence à connaître l'humour belge!



SEPTEMBRE 2000

Vendredi 8

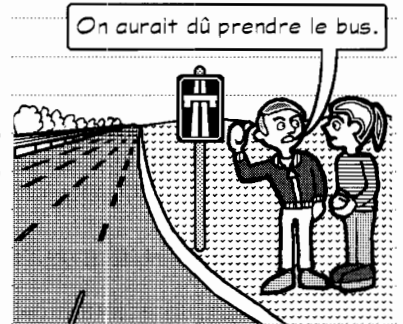
Le volet du plan Onkelinx qui règlemente l'interruption de carrière connaît un franc succès.



SEPTEMBRE 2000

Mercredi 13

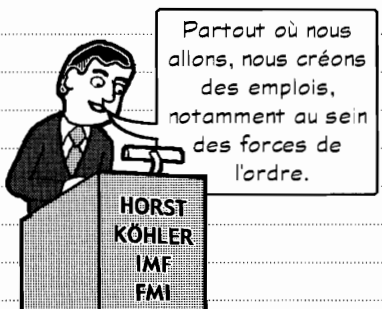
Les camionneurs agacés par la hausse incessante du prix du carburant bloquent les autoroutes dans tout le pays.



SEPTEMBRE 2000

Lundi 25

La Banque Mondiale et le FMI se réunissent à Prague: de nouveau beaucoup de manifestations et de répression policière.



SEPTEMBRE 2000

Mercredi 27

Les CPAS risquent d'être inondés par les demandes de chèques-mazout.



SEPTEMBRE 2000

Samedi 30

Les TEC sont en grève depuis cinq jours: un peu partout en Wallonie, les bus restent au garage.

